

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE 2023

LES CHIFFRES CLÉS

Envisager le déchet comme la ressource de demain



2023

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

Les Indicateurs Sociaux

34 500
emplois

+ 7% intérim en ETP

89% de CDI



Retrouvez FEDEREC sur les réseaux

Les Indicateurs Économiques



39 Mt

Matières Premières issues du Recyclage produites et vendues

MPiR produites et vendues : Métaux ferreux, aluminium, cuivre, plomb, zinc, laiton, bronze, bois, papier, carton, verre, plastiques, textiles, solvants, inertes du BTP

734 M€
d'investissements



11,03 Md€
de chiffre d'affaires

1 200 entreprises de recyclage, soit



2 450 établissements



François
EXCOFFIER

Président de FEDEREC



LE SECTEUR DU RECYCLAGE EN 2023 : S'ADAPTER N'EST PAS SUBIR !

La rentrée et la production des chiffres clés sont l'occasion pour notre profession d'analyser les grandes évolutions sectorielles de l'année 2023, marquée par une baisse du niveau des affaires.

Comme la plupart des secteurs de l'économie, nous sommes impactés par une inflation latente, un contexte économique incertain et une situation géopolitique complexe. Notre secteur présente un **recul de l'activité en 2023 avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 11,03 milliards d'euros contre 11,6 en 2022.**

Notre position particulière entre l'amont (production et consommation de biens) et l'aval (utilisation de matières premières issues du recyclage) accentue la complexité mais aussi le rôle central de notre profession dans l'économie circulaire.

Malgré cette tendance, **les effectifs ont été maintenus (+0,3%, soit 34 500 personnes) et les investissements ont encore augmenté (+12%) pour atteindre 734 millions d'euros.** Ainsi, le secteur continue d'investir dans de nouvelles technologies, tout en consacrant une part croissante d'investissements pour protéger les outils industriels, notamment vis-à-vis du risque incendie lié à la multiplication des batteries au lithium dans les flux de déchets.

Le contexte législatif et réglementaire est toujours très complexe, avec un alourdissement considérable des tâches administratives et de reporting. Les lois majeures (AGEC, Climat-Résilience ou la récente loi Industrie Verte) ont en effet d'importantes répercussions sur notre activité avec la multiplication des agréments, des éco-organismes et des systèmes individuels qui pèsent sur le secteur.

La mise en œuvre réglementaire d'AGEC continue de **bouleverser les marchés historiques avec des risques d'atteinte à la libre concurrence et de position dominante** des organisations mises en place par les metteurs en marché. **Comment accepter que cet outil de politique publique, au service de l'intérêt général, soit transformé en étai commercial au bénéfice de quelques-uns ?**

Ces systèmes sont par ailleurs générateurs d'inflation, imposant des coûts importants et des restructurations profondes à nos entreprises, et font peser des risques sur l'emploi.

C'est dans ce contexte que FEDEREC, après avoir analysé et pris connaissance cet été du rapport de la mission d'évaluation des REP commandé par la Première ministre Elisabeth Borne, travaille avec les parlementaires, le gouvernement et plusieurs autres parties prenantes à des propositions pour une refonte profonde du système des REP.

Il est en effet indispensable pour notre profession de remettre l'intérêt général au centre du dispositif afin notamment de garantir l'emploi, la présence dans les territoires et un modèle permettant à notre secteur de continuer à investir pour la transition vers une industrie décarbonée.

Ce sont ces messages que nous adressons au nouveau Premier ministre Michel Barnier et à son nouveau gouvernement.



Manuel
BURNAND

Directeur général de FEDEREC



DONNÉES GÉNÉRALES

Les difficultés s'installent, la profession résiste.

2023 : LE CHANGEMENT DE PARADIGME SE CONFIRME POUR LE SECTEUR

Depuis 2020, la profession a su maintenir un niveau d'activité élevé tout en encaissant les importants chocs réglementaires, économiques et, maintenant, politiques. **La persistance des crises internationales** (Ukraine/Russie, Proche-Orient, guerre économique Chine/États-Unis, etc.) nous commande de changer profondément notre regard sur le secteur et ses perspectives. Les routes internationales sont modifiées, le marché global se segmente et se régionalise, imposant aux entreprises du recyclage d'être attentives à tous les niveaux. Les appétences des Européens, a fortiori des Français, pour des produits plus respectueux de l'environnement et économes en ressources ouvrent de belles perspectives à notre secteur, qui a toujours su s'adapter.

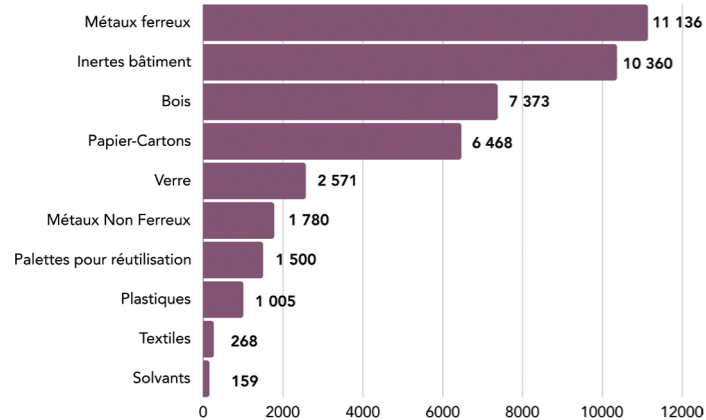
La situation économique reste complexe en 2023, l'inflation ne retombant pas tout au long de l'année, ce qui a maintenu les prix (consommables, carburants, énergie et électricité) à des niveaux assez hauts. Cette situation historique a pénalisé les grands secteurs industriels du pays, comme l'automobile et le bâtiment, et ainsi pris en étau les entreprises spécialisées dans la gestion des déchets : moins de déchets collectés à l'amont et moins de matières premières issues du recyclage à réinjecter dans l'économie à l'aval.

LA CRISE TOUCHE LE SECTEUR, MAIS PAS TOUTES LES FILIÈRES

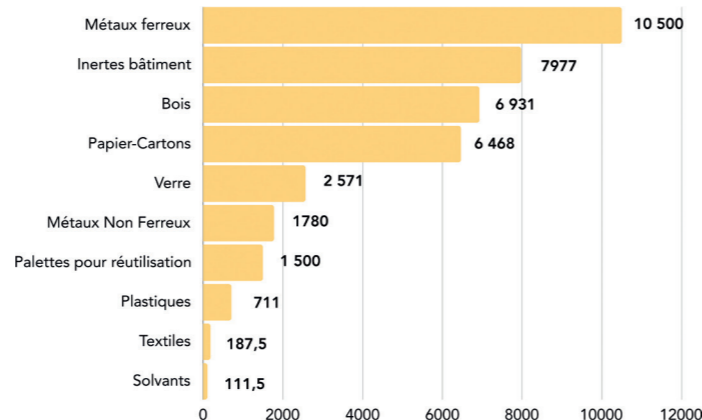
La collecte globale réalisée par les filières enregistre une diminution estimée autour de 3%, par rapport à 2022, et s'établit à 32 Mt (hors inertes du BTP), mais les situations restent différentes selon les filières.

Les métaux ferreux poursuivent leur baisse (-4% en 2023, après une importante baisse en 2022), à l'instar des papiers-cartons (-5%), des biodéchets (-3,9%) ou encore du verre ménager (-2%). Les métaux non ferreux contredisent la tendance en rehaussant de 2,5%. Les textiles et le bois sont également davantage collectés (respectivement +3% et +1%). La filière bâtiment se maintient, à l'aune d'une bascule compliquée vers les modèles de la REP PMCB.

Estimation des tonnages collectés en 2023 (kt)



Estimation des tonnages MPIR produites en 2023 (kt)



Nous relevons que la **volatilité des cours des matières** répond à des cycles de plus en plus courts, rendant difficile toute projection à moyen terme.

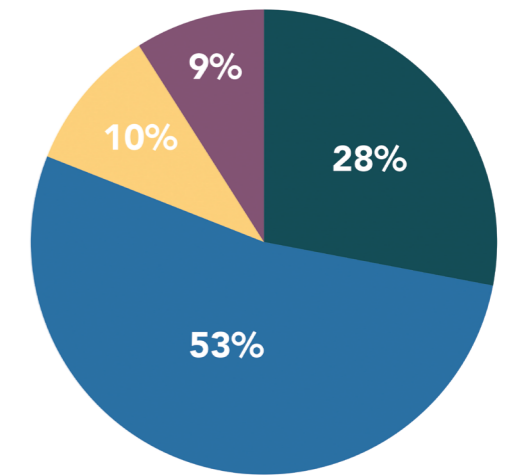
Les savoir-faire des entreprises ont permis de produire **près de 31 Mt de matières Premières issues du Recyclage (MPIR) en 2023**, sans compter les granulats inertes provenant du BTP. L'écart collecte/vente est ici expliqué par l'existence de fractions non valorisables (déchets trop souillés, matériaux indissociables ou non recyclables), de vols (notamment sur les déchets à forte valeur comme les métaux) et de variations de stocks. La comptabilisation des 8 Mt de granulats inertes porte ce total à 39 Mt pour l'année 2023.

Les nombreuses interactions entre les filières doivent être prises en compte - comme les VHU et les D3E avec les filières Métaux ferreux et Métaux non ferreux. Les chiffres présentés dans les pages suivantes sont ainsi le reflet des flux manipulés et valorisés par les entreprises par matière, avec des précisions quant à l'origine et à la destination de valorisation lorsque cela est pertinent. Les différents consommateurs de MPIR n'ont toutefois pas beaucoup évolué en France, où une poignée d'industries sont les locomotives de l'économie (métallurgie, automobile, construction et énergie). La situation devrait se détendre dans les mois et années qui viennent, avec l'entrée en production de nouvelles installations et la mise à jour d'équipements déjà opérationnels.

Les évolutions du chiffre d'affaires sont aussi très variées. **Le secteur affiche une baisse de 4,9% du chiffre d'affaires global, estimé juste au-dessus de la barre des 11 Md€.** L'effondrement des cours des plastiques et des papiers-cartons tranche particulièrement avec les valeurs atteintes par les différents métaux non ferreux sur les marchés internationaux et la situation est très disparate selon les flux et les filières.

Malgré cette conjoncture défavorable, **les entreprises ont gardé le cap et atteint des records d'investissements : 734 M€ ont été injectés en France, soit une hausse de 12% par rapport à l'année précédente.** Le secteur confirme ainsi sa responsabilité dans le développement en faveur de l'économie circulaire en investissant près de 7% du chiffre d'affaires total.

Répartition des investissements par typologie 2023



PREVISIONS DU SECTEUR : LE BAROMETRE RESTE DANS LE ROUGE

Les anticipations des entreprises se sont révélées cohérentes en 2023, puisque la majorité attendait une année médiocre et seulement 12% d'entre elles attendaient une évolution positive du chiffre d'affaires. Seule la volatilité positive des cours des métaux non ferreux permet de contenir la baisse du chiffre d'affaires en 2023, qui était anticipée à -9% en 2022.

Pour 2024, les entreprises restent divisées : certaines activités seront épargnées tandis que la plupart des entreprises font déjà état d'un volume d'affaires en net retrait, jusqu'à -25%, tant en tonnes qu'en chiffre d'affaires.





Serge
PONTON

Président de la Commission sociale et formation

EMPLOI ET FORMATION



La formation et le recrutement sont au cœur des enjeux.

EN 2023, LE SECTEUR RESTE STABLE

Le secteur observe une **stabilité des embauches en 2023**, le nombre d'emplois du secteur ayant très légèrement progressé (environ +0,3%) pour s'établir autour de **34 500 personnes**.

Ce contexte économique incertain entraîne un recours accru aux CDD (7% des effectifs en 2023 contre 4% en 2022), bien qu'**une très grande majorité des salariés disposent de contrats en CDI** (89% en 2023 contre 91% en 2022).

La hausse du nombre de salariés cadres se poursuit pour notre secteur (14% en 2023 contre 13% en 2022), du fait de la complexification des métiers, notamment liée à l'évolution perpétuelle des réglementations et à la mise en œuvre administrative des nouvelles filières REP. La France comptera plus de 20 filières REP au 1^{er} janvier 2025.

Le recours à l'intérim est stable en 2023, avec 80 % d'entreprises concernées.

Nous observons une contraction du nombre de missions confiées aux structures d'insertion : 12% des entreprises, toutes tailles confondues, ont déclaré faire appel à ces structures en 2023 contre 15% en 2022. Les contrats d'insertion ont très légèrement réduit, concernant 1% des effectifs des entreprises en 2023, contre 1,4% en 2022.

Le taux de féminisation est, pour la 2^e année consécutive, en baisse, passant à 23% en 2023, contre 24% en 2022 et 25% en 2021. Les femmes occupent cependant de plus en plus de postes cadres (25% des effectifs en 2023).

ENJEUX MAJEURS POUR LE SECTEUR DU RECYCLAGE : LA FORMATION ET LE RECRUTEMENT

Les difficultés de recrutement sont toujours présentes dans le secteur, avec plus de 10 000 emplois non délocalisables à pourvoir d'ici 2030. La formation demeure donc un enjeu capital pour permettre aux collaborateurs actuels de compléter leur formation et d'adapter leurs compétences, et attirer de nouveaux candidats.

D'après les données récupérées auprès de l'OPCO2i, nous comptons **1 032 alternants au 31/12/2023 (+9,9% par rapport à 2022)**, accueillis dans des entreprises de toutes tailles : 22% ont rejoint des entreprises de moins de 11 salariés, 27% des entreprises de 11 à 49 salariés, 26% des entreprises de 50 à 299 salariés et 25% des entreprises de plus de 300 salariés. Ce nombre d'alternants progresse de façon constante et notable, puisqu'ils étaient 619 alternants dans le secteur en 2020 et 899 en 2021.

Lancement effectif de l'en2r

FEDEREC s'est également entourée d'une douzaine d'organismes de formation et de l'Afpa pour créer l'en2r, 1^{re} école dédiée exclusivement aux métiers du recyclage. Un site vitrine a été inauguré le 3 avril 2023 à Lille-Lomme et un catalogue de formations a été mis en ligne en octobre 2023. L'en2r propose aujourd'hui 66 formations en France métropolitaine et 27 dans les DROM.

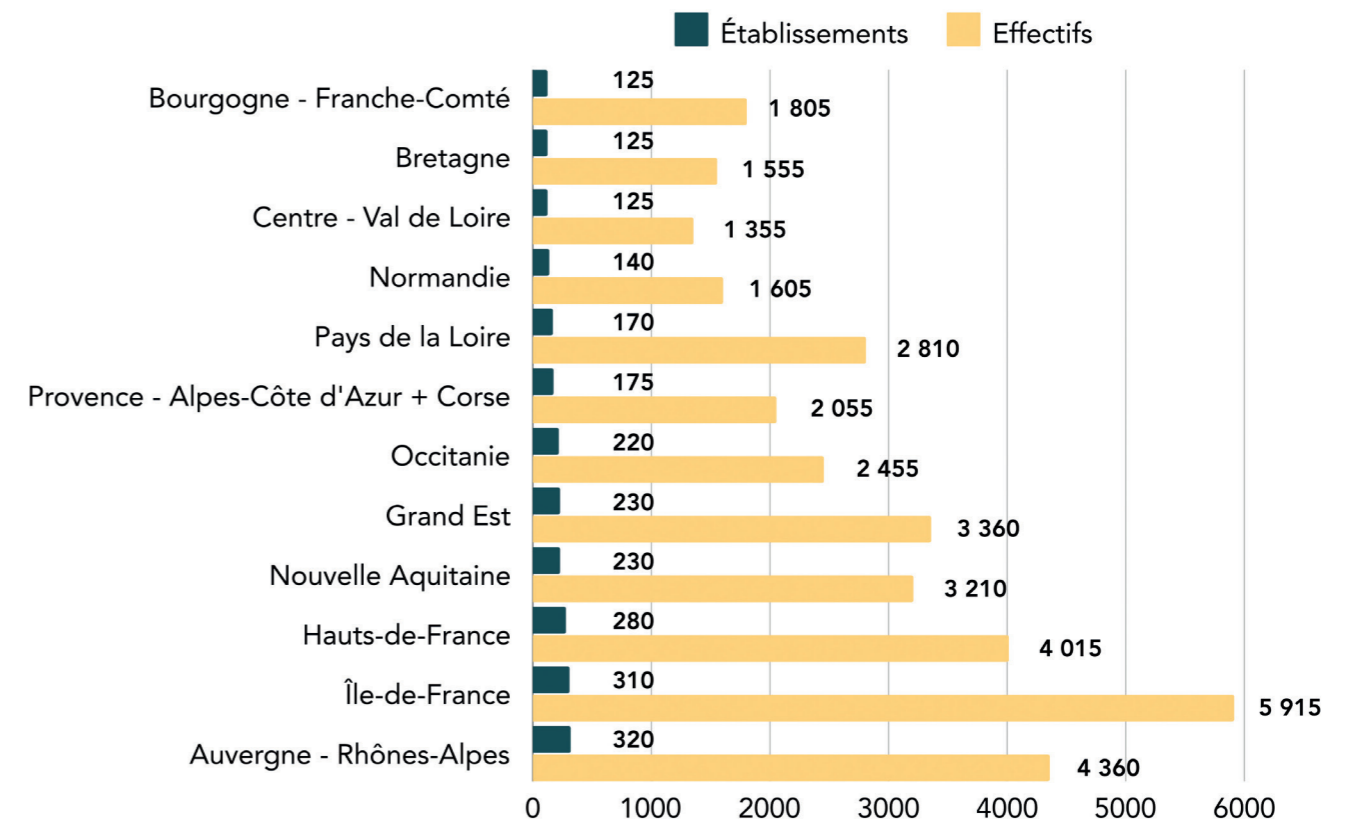
Les thématiques des formations ont été définies à la suite d'un recueil des besoins en compétences dans la branche, et sont évolutives : elles permettront au secteur du recyclage d'adapter les compétences des salariés aux évolutions réglementaires et technologiques constantes et grandissantes, et de recruter plus facilement des candidats formés aux métiers.

La fédération a également obtenu une subvention dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », lancé dans le cadre de France 2030. Intitulé COMREVA, ce projet est porté par un consortium constitué de la fédération, de l'Afpa, du campus des métiers et qualifications, de l'OPCO 2i, du Conseil régional et de l'Université du Mans. Il vise à travailler sur des ingénieries de formations, la promotion des activités de recyclage et l'innovation inhérentes à nos métiers

Les acteurs du recyclage présents sur l'ensemble des territoires

Le secteur du recyclage compte plus de 1 200 entreprises en 2023 et autour de 2 450 établissements. Le secteur est représenté majoritairement, à plus de 60%, par des entreprises de moins de 10 salariés, contre seulement 1% d'entreprises de plus de 250 salariés. La surreprésentation des effectifs et des installations en Île-de-France est justifiée par l'implantation de nombreux sièges sociaux.

Répartition régionale des établissements de recyclage et effectifs employés en 2023





José
DE AZEVEDO

Président de FEDEREC Métal



MÉTAL

Maintenir le cap malgré les vents contraires.

BILAN 2023 : UN MARCHÉ EN RETRAIT

En 2023, la situation reste compliquée pour les opérateurs qui sont impactés par les évolutions réglementaires aux niveaux français et européen, par un marché domestique en berne et des concurrents internationaux pratiquant des politiques de prix avec lesquelles il est difficile de rivaliser.

Les tonnages de ferrailles collectés par le secteur s'établissent ainsi à **11 136 000 tonnes**, soit une **diminution de 4% par rapport à 2022** et de 16% par rapport au record de collecte atteint en 2021 du fait de la reprise postpandémie (12,9 millions de tonnes).

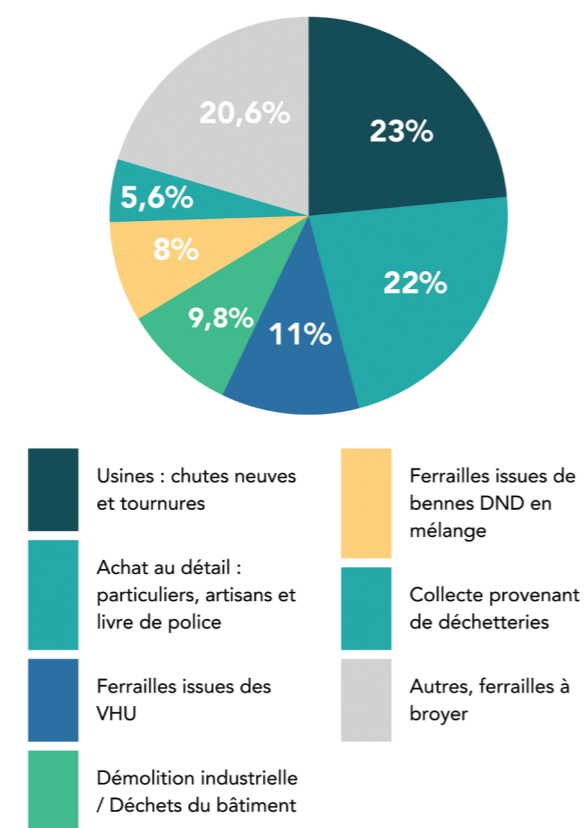
Malgré une diminution de près de 12% des volumes par rapport à l'année précédente, les chutes de production et les tournures restent la principale source de ferrailles en France, mesurées à 2 562 000 tonnes. Le second poste de collecte est l'achat au détail auprès des particuliers et artisans, stabilisé à 2 450 000 tonnes (+0,6 %).

Les volumes de ferrailles issues des VHU, dont les quantités entrantes avaient fortement chuté en 2022 (-47%) à cause de l'atonie du marché automobile et de l'absence de primes à la casse, relèvent légèrement la tête et s'établissent à près de 1 225 000 tonnes, marquant une hausse de 5,6% environ, toutefois très insuffisante pour rattraper l'écart creusé en 2022.

La collecte des ferrailles issues des démolitions industrielles affiche quant à elle une hausse sensible, mesurée à près de +33%, correspondant à une augmentation de 280 000 tonnes par rapport à 2022, pour atteindre le volume de 1 091 000 tonnes. Cette hausse pourrait, d'une part, refléter un effet latent du COVID, où les multiples aides financières ont mis sous perfusion des entreprises destinées à disparaître et produit un effet de stocks de bâtiments à déconstruire (+30% de faillites d'entreprises en décembre 2023 par rapport à 2022 d'après la Banque de France) et, d'autre part, matérialiser les évolutions réglementaires qui imposent aux exploitants d'importants travaux sur les installations industrielles ou bien permettent d'imputer à la REP PMCB des flux autrefois comptabilisés de façon plus générique.

Les ferrailles collectées dans les bennes DND en mélange représentent 8% des volumes collectés en 2023, soit 891 000 tonnes (+9,7%).

Répartition des tonnages collectés selon la provenance

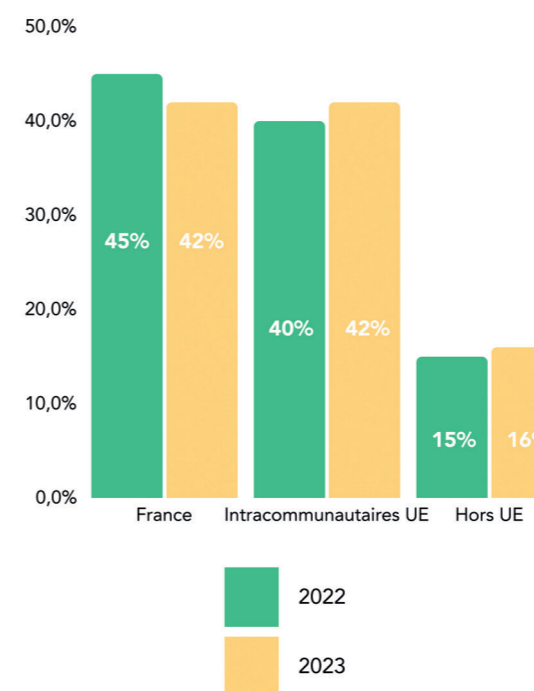


Enfin, les collectes provenant des déchetteries marquent une augmentation plus contenue : par rapport à 2022, les déchetteries ont capté 43 000 tonnes supplémentaires (+7,5%) pour un volume total estimé à 624 000 tonnes. Cette variation est partiellement imputable aux prix élevés de l'essence, qui ont découragé des détenteurs d'apporter les déchets pour achat au détail et les ont rapatriés sur les déchetteries de proximité ; la mise en place de bennes à capots a également pu endiguer les phénomènes récurrents de vols en déchetterie et faire réapparaître dans la collecte des flux qui échappaient à la traçabilité finale des entreprises. Les sources minoritaires représentent un volume cumulé de 2,3 millions de tonnes, en large retrait par rapport à l'année 2022 (-21%).

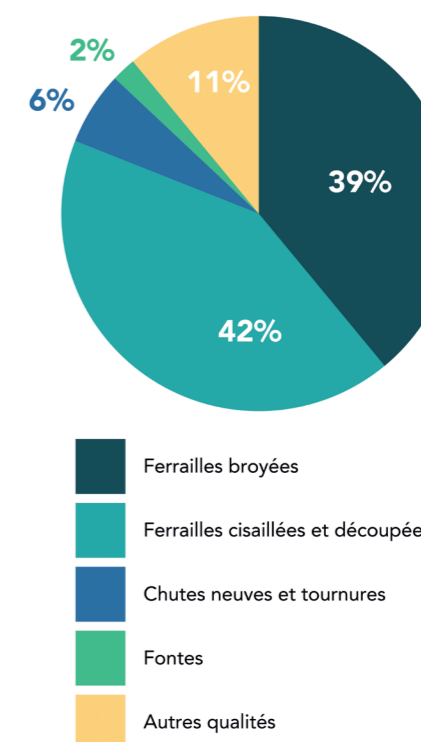
Côté consommation, **les ventes continuent de diminuer pour s'établir à 10 500 000 tonnes en 2023**, représentant une baisse de l'ordre de -4,7% par rapport à l'an dernier. La situation difficile se prolonge et les entreprises peinent à se consolider.

Cette diminution est due au **fort recul du marché domestique (-11 %)**, notamment expliqué par la baisse générale de l'activité économique, la morosité du marché de l'immobilier et ses effets sur les industries en amont, l'arrêt de fours en France (baisse d'activité, coûts de l'énergie prohibitifs et grèves durables) et le dumping agressif pratiqué par les producteurs chinois pour inonder le marché européen d'un acier à bas coût. Les autres débouchés, internationaux, parviennent à garder la tête hors de l'eau et à se stabiliser : un léger sursaut est perceptible sur les ventes extra-européennes, notamment stimulées par un marché dynamique en Turquie. La résilience de l'Union européenne est accrue par la présence de nombreux aciéristes, tandis que le marché national s'articule autour d'une poignée de fours.

Répartition des tonnages vendus selon la destination



Typologie des qualités sortantes de métaux ferreux



La répartition des débouchés de ventes reflète l'attrait des industries consommatrices extérieures pour les qualités de métaux ferreux produites en Europe. En deux ans, la tendance s'est inversée, avec une commande nationale représentant 42% des débouchés et une commande extérieure à 58% en 2023, contre exactement l'inverse en 2021. Ce mouvement s'est principalement opéré avec le glissement des tonnages consommés en France, désormais envoyés au grand export, qui représente 16% des ventes totales en 2023, contre 15% en 2022 et 6% en 2021.



Toutefois, les ventes en France représentent toujours une part importante des débouchés des ferrailles (42% des volumes).

Les ventes intercommunautaires sont stables (4 408 000 tonnes en 2023, soit 0,2% de moins qu'en 2023).

En 2023, le chiffre d'affaires issu de la vente des ferrailles collectées en France s'établissait légèrement en dessous des valeurs de 2022 (-3%), autour de 2,192 milliards d'euros. La tendance baissière du marché se confirme, mais des mécanismes tampons permettent de contenir le chiffre d'affaires, comme les niveaux élevés de l'énergie, la demande soutenue à l'export ou encore des situations de déstockage.

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : DE NOUVEAUX MARCHÉS RÉGIONAUX SE DESSINENT

En Europe, une grève longue durée touchant des aciéries a augmenté cette année les prix des ferrailles, surtout par rapport à l'Asie. La Turquie a accru ses importations, tandis que l'Allemagne subit un ralentissement industriel, notamment dans l'automobile et la construction. La Chine et l'Inde restent des moteurs de la consommation d'acier recyclé. Les entreprises françaises souffrent d'un manque de demande domestique pour les matières premières recyclées, lié à la désindustrialisation. La réouverture d'usines pourrait améliorer la situation dans les mois ou années à venir.

Le second semestre 2024 démarre sur fond de ralentissement économique en Chine, qui induit une suroffre d'acier par rapport à la demande et donc un niveau de stock en hausse, ainsi que de décisions nord-américaines de taxer fortement les véhicules électriques et hybrides importés de Chine qui perturberont le marché des métaux, a fortiori de l'acier.

La régulation sur l'éco-conception des produits et, plus en détail, les obligations d'incorporation de matériaux recyclés pourraient stimuler la demande de MPiR, qui constitue déjà aujourd'hui environ un tiers du commerce global des métaux ferreux au niveau global, tout en contribuant à la décarbonation des filières industrielles et en sécurisant les approvisionnements en matières premières.

Des risques majeurs planent toujours au-dessus de la profession, comme une réduction soudaine de la demande, des coups d'arrêt dans les commandes à l'initiative des pays consommateurs en situation de quasi-monopole (comme la Turquie, l'Inde ou la Chine) ou encore des taxes sur les produits en acier provenant de la Chine.

La profession attend désormais une éclaircie, à l'aune d'une réduction et d'une stabilisation des prix de l'énergie en France qui permettraient aux entreprises de renouer avec la compétitivité internationale.

Ne subsiste plus que la question du gaz et des réserves constituées en France : les producteurs du pays disposeront-ils de suffisamment de ressources pour fonctionner durant l'hiver ?



Jean-Pierre
LABONNE

Président de FEDEREC Déconstruction automobile

DÉCONSTRUCTION AUTOMOBILE



La filière française avance à vue en attendant la mise en place de la REP.

BILAN 2023 : UN MÉTIER QUI CONTINUE SA MUTATION

La production de voitures neuves a traversé une 5ème année consécutive à niveau bas, bien que le nombre d'immatriculations ait augmenté de 15% par rapport à 2022 (source : Comité des constructeurs français d'automobiles). Les segments extrêmes sont les plus vendeurs : +20% pour les véhicules sans permis, tandis que les SUV s'arrachent près de 46% de parts de marché (autant que les berlines). L'électrique augmente considérablement ses parts de marché (+3 points pour atteindre 17%) et l'hybride rechargeable sécurise les siennes (8%), tandis que les véhicules thermiques accusent toujours le coup du malus écologique : -32% entre mars 2023 et mars 2024 ! Le nombre d'opérations de retrofit reste bas, seulement quelques 400 véhicules en 2023, contre un parc de plusieurs dizaines de milliers potentiels.

Les compositions des véhicules qui parviennent dans nos centres évoluent donc, notamment sur le segment batterie, et imposent aux entreprises de développer de nouvelles spécialités. Notre profession a notamment récupéré près de 26 000 tonnes de verre, plus de 55 000 tonnes de métaux non ferreux et toujours la même diversité de monomères et polymères qui se déclinent presque à l'infini chez les constructeurs.

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : POURSUIVRE LA LUTTE POUR PROTÉGER NOS ENTREPRISES

L'introduction de la REP VHU et l'obligation pour les centres VHU de signer précipitamment les contrats des éco-organismes et des systèmes individuels risque de transformer nos entreprises et de les soumettre au contrôle permanent des constructeurs automobiles. Pour 2024-2029, 5 agréments ont déjà été délivrés par l'État (4 systèmes individuels représentant plus de 30 marques et un éco-organisme) et nous en attendons encore au moins le double.

Une absence de coordination des actions des groupes de constructeurs automobiles, en particulier vis-à-vis de la réglementation européenne, caractérise le nouveau scénario de la REP. De plus, de nouvelles exigences de traçabilité, requérant des technologies ultramodernes et des systèmes informatiques d'avant-garde, seront imposées aux centres VHU, en plus d'un reporting détaillé de l'ensemble des données. Ce nouveau système, bien caché derrière l'intérêt environnemental, transformera progressivement nos entreprises en apparat administratifs et en prestataires de compétences à peu de frais au bénéfice des producteurs.

Les objectifs importants sur le marché de réemploi demanderont enfin aux centres d'augmenter la surface de leurs sites, ce qui ne sera pas forcément possible pour tous les centres. Nombreuses sont les impossibilités opérationnelles et les zones grises qui se cachent derrière ces nouvelles règles du jeu.

FEDEREC estime que sur les 1400 centres VHU répartis sur le territoire, entre 300 et 600 risquent de ne pas trouver de place dans ce nouveau système au rythme effréné, ce qui aura un effet contre-productif sur la captation des épaves au niveau local et contribuera au développement de la filière illégale, qui pourrait à terme concerner entre 200 000 et 400 000 véhicules de plus que le système actuel.





Thierry
COCHET

Président de FEDEREC Métaux non ferreux



MÉTAUX NON FERREUX

Un marché porteur au devant d'incertitudes.

BILAN 2023 : LE MARCHÉ REPREND DES COULEURS

La collecte en 2023 est en hausse de 2,4%, signe de stabilisation après de fortes fluctuations en 2021 (+21%) et en 2022 (-15%) en réponse à l'euphorie commerciale post-COVID. Le retour en 2023 à des variations positives reflète également une bonne réaction du secteur à l'augmentation de la demande provenant des marchés de l'électrification, qui devrait encore croître de près de 1,5% tous les ans jusqu'en 2050 (d'après l'étude de l'ADEME sur les grands métaux).

En effet, le premier semestre 2023 était encore affecté, comme pour les métaux ferreux, par un ralentissement de la production de produits intermédiaires et de produits finis, dû à des phénomènes de crise de marché, notamment en Asie, qui ont engendré une diminution générale de la quantité de déchets générés. La demande en métaux n'a repris qu'au second semestre avec des volontés d'incorporation de matières recyclées dans les productions.

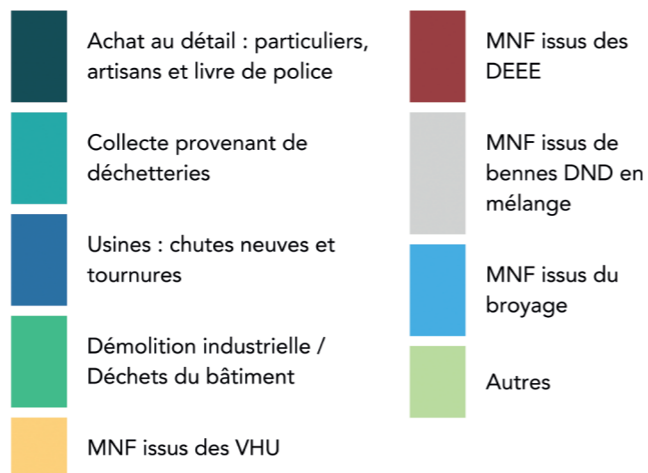
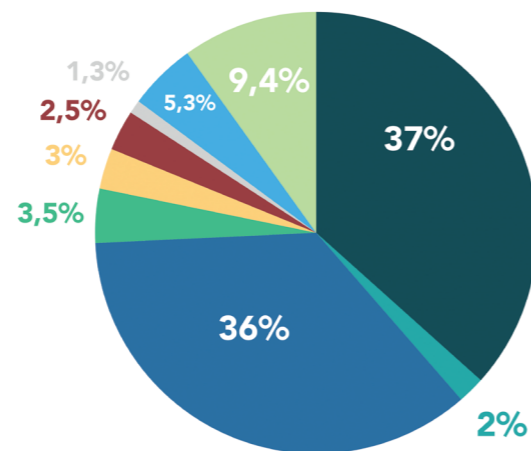
Les tonnages collectés ont atteint le total cumulé de 1 779 900 tonnes en 2023, contre 1 738 200 tonnes en 2022, marquant une hausse de 2,4 %.

Les deux principaux canaux de collecte restent l'achat au détail et les déchets d'usine, dont les variations positives s'établissent respectivement à +2% (658 560 tonnes) et +18% (640 770 tonnes) par rapport à 2022. Une légère baisse est constatée pour la majorité des autres fractions entrantes, exception faite des métaux issus des DEEE qui marquent une hausse de 2% et atteignent 44 500 tonnes collectées, signe d'une amélioration de la captation des déchets par les entreprises dans le cadre de la REP. Les tonnages de métaux collectés dans les filières VHU et D3E restent encore légers.

La répartition des ventes est plutôt stable par rapport à 2022.

L'aluminium (hors câble) reste la catégorie de métaux non ferreux la plus vendue (533 970 tonnes, soit 30% des tonnages vendus), en augmentation de 14%. L'inox conserve sa deuxième position historique (11,5%), tandis que le cuivre marque une hausse de 15% pour s'établir à 177 990 tonnes. Ces métaux restent

La répartition des tonnages de la collecte



plébiscités par le marché pour leurs nombreuses applications (électrification, structure, informatique, etc.).

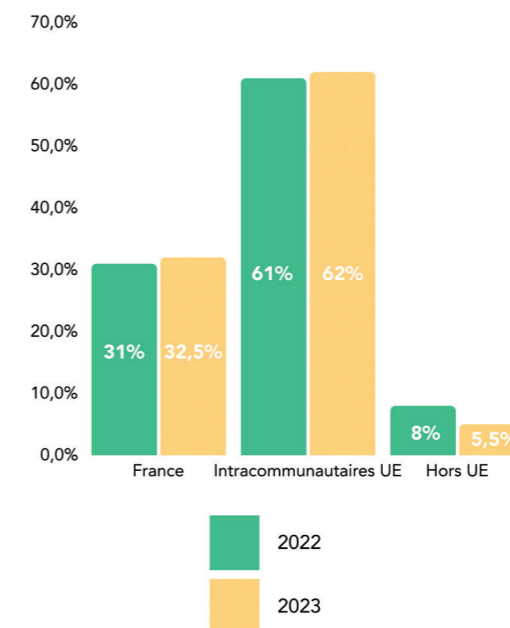
On observe une baisse de la vente du plomb et des batteries, qui s'explique en partie par le ralentissement global de l'activité dans la filière automobile (213 600 tonnes vendues, soit une baisse de 10% par rapport à 2022).

La vente des moteurs électriques est moins importante (-23%) par rapport à 2022, mais en croissance globale de 58% par rapport à 2021. Ce marché représente près de 178 000 tonnes de matière.

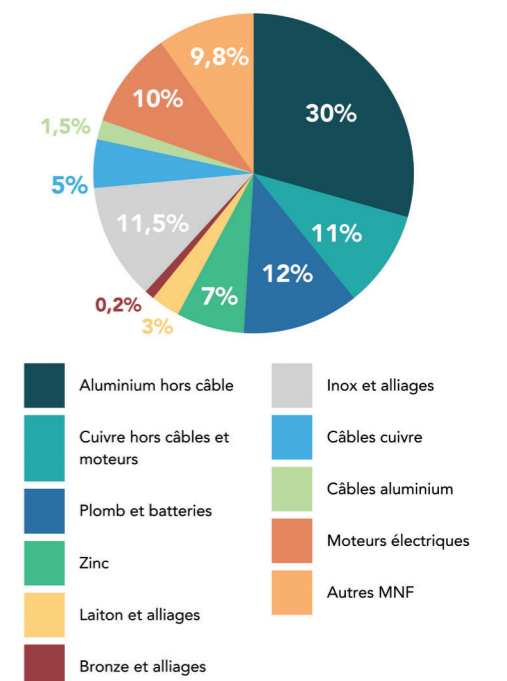
L'augmentation des ventes s'enregistre surtout sur le marché français, avec +7% en 2023, soit près de 578 500 tonnes vendues. Les ventes vers les États hors Union européenne diminuent quant à elles de 30%, l'Asie connaissant un ralentissement économique la rendant moins agressive sur les achats de matières. Les prix européens redeviennent compétitifs et font de ce marché une destination préférentielle, au moins pour l'instant.

Les ventes au sein de l'Union européenne restent majoritaires et connaissent une légère hausse (environ 1 103 540 tonnes vendues en 2023, contre 1 060 300 tonnes vendues en 2022). Elles s'orientent principalement vers l'Espagne et l'Italie.

Répartition des tonnages vendus selon la destination



Typologie des MNF vendus



ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVE 2025 : S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les métaux sont fortement impactés par le ralentissement de l'activité des secteurs industriels comme la construction et l'automobile, qui souffrent d'une baisse de la demande et de taux d'intérêt encore élevés au premier semestre 2024. La Fédération Française du Bâtiment signale une baisse d'activité de 4,4 % au premier trimestre 2024 et anticipe un second semestre difficile.

L'incertitude reste entière quant aux conséquences de la REP VHU, qui pourrait entraîner des changements significatifs dans les flux et les prix de vente de certaines matières, notamment l'aluminium et le cuivre. L'application d'un droit de préférence pourrait contraindre les entreprises du secteur à vendre en priorité à quelques constructeurs automobiles (voir chapitre Déconstruction Automobile), comme prévu dans certains contrats établis par les constructeurs pour atteindre les objectifs d'incorporation de matière recyclée imposés par la réglementation européenne sur les véhicules hors d'usage, tout en alimentant le marché du réemploi. De même, la REP batterie aura un impact majeur sur le marché des métaux non ferreux.



Tess
POZZI

Présidente de FEDEREC DEEE

DEEE

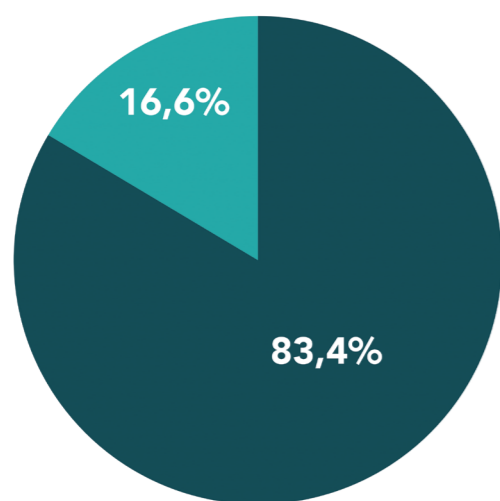
La filière progresse.

BILAN 2023 : LA FILIÈRE PROGRESSE

En 2023, près de 1 038 000 tonnes de **déchets d'équipements électriques et électroniques** (DEEE) ont été collectées, soit une augmentation d'environ 8 % par rapport à l'année 2022.

Ces équipements, avant d'être usagés, ont la particularité de devoir fonctionner sur secteur, avec des piles ou des batteries. Ils sont de plus en plus courants (évolution numérique, IoT) et doivent faire l'objet d'une gestion spécifique.

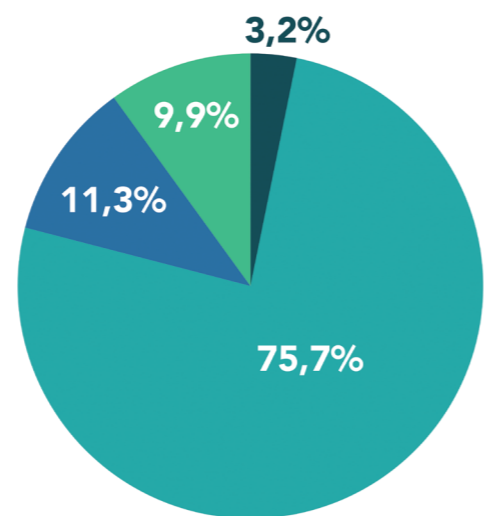
Répartition DEEE
ménagers et professionnels collectés



DEEE Ménagers
DEEE Professionnels

Sources: Ecosystem, Ecologic, Soren

Mode de traitement des DEEE ménagers
(hors panneaux photovoltaïques)



Réemploi / Réutilisation
Recyclage
Valorisation énergétique (CSR, incinération,...)
Élimination (stockage)

Lecture: en moyenne, 70% des DEEE ménagers sont recyclés
Sources: Ecosystem, Ecologic

Les panneaux photovoltaïques usagés représentent une catégorie spécifique de DEEE ménagers en belle croissance. Le dernier recensement fait état de **5 207 tonnes collectées sur l'année 2023** contre 3 582 tonnes en 2022, soit une hausse d'environ 45 %. Le cahier des charges de la REP DEEE prévoit en outre que 2% des EEE usagés fassent l'objet d'une opération de réemploi ou d'une opération de préparation en vue de la réutilisation.

Les gestionnaires de déchets (GDD) réalisent plus de 80 % de la collecte des DEEE professionnels, sur les quelques 44 930 points de collecte dédiés qui maillent le territoire.

Les DEEE étant des déchets complexes et multi-matériaux, leur diversité implique un traitement dédié au travers de technologies de dépollution, de séparation et de recyclage spécifiques.

En ce qui concerne les typologies de matières, les entreprises extraient principalement des métaux ferreux (comme l'acier et l'innox), des **métaux non ferreux** (tels que le cuivre ou encore l'aluminium), du béton (notamment dans les machines à laver) et des **plastiques** (22 730 tonnes sur l'année, donnée croisée avec celle du Syndicat des Régénérateurs de Plastiques (SRP)).

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : UNE FILIÈRE HISTORIQUE FACE À DE NOUVEAUX ENJEUX VENANT CHALLENGER LA CHAÎNE DE VALEUR

FEDEREC participe activement aux consultations des parties prenantes afin de faire valoir sa position dans le cadre de la **prévention et la lutte contre les incendies liées à la présence de batteries lithium-ion**.

La réorganisation de la filière **REP Batteries** et ses interactions avec la filière DEEE est au cœur des enjeux de la profession. FEDEREC rencontre à ce titre les différentes parties prenantes pour que la mise en place de la REP Batteries, étendant le périmètre à de nouvelles catégories de batteries, prenne en compte l'existant.

Les **transferts transfrontaliers de DEEE** dans l'UE et hors de l'UE se verront réformés dès 2025 avec l'entrée en vigueur des dispositions de la Convention de Bâle, travaux que FEDEREC suit de près par le biais de la Confédération européenne des recycleurs (EuRIC).

La récupération des **matériaux critiques et stratégiques** (cobalt, cuivre, etc.) constitue, avec le Critical Raw Materials Act, un enjeu européen qui touchera la filière DEEE. En effet, certains composants contiennent des terres rares, comme les aimants permanents au niveau des moteurs électriques et les cartes électroniques.

Par ailleurs, la **révision de la directive DEEE** prévoit un élargissement du champ d'application aux éoliennes ou aux pompes à chaleur par exemple. En outre, un objectif en contenu recyclé serait imposé dans certains produits neufs pour favoriser l'utilisation de matières premières issues du recyclage.

Enfin, concernant les **ballons d'eau chaude**, la filière DEEE va se structurer autour de plusieurs installations qui couvriront l'ensemble du territoire et capteront à terme l'ensemble des produits usagés afin de les traiter dans des conditions optimales. Ces nouvelles installations visent notamment à garantir la dépollution des gaz fluorés contenus dans les mousses d'isolation, dont le potentiel de réchauffement climatique est très élevé.



Olivier
PONTI

Président de FEDEREC BTP



DÉCHETS DU BÂTIMENT

Du chemin reste à parcourir.

BILAN 2023 : CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET DÉMARRAGE DE LA REP PMCB

L'année 2023 a été marquée par un contexte économique difficile qui a impacté la consommation de biens, en particulier dans le secteur de la construction, où un ralentissement a été ressenti : -17 % de mises en chantier de constructions neuves entre le premier semestre 2022 et celui de 2023.

Responsable de 70 % de l'ensemble des déchets générés annuellement en France, le secteur du BTP voit ses moindres variations d'activité avoir des conséquences considérables sur le gisement des déchets générés et sur les débouchés des matières issues des processus de recyclage, les chantiers étant à la fois producteurs de déchets et consommateurs de matériaux. En 2023, les activités de gestion des déchets ont donc subi les baisses de mises en chantier déjà observées en 2022.

La crise du bâtiment se poursuit

Causée en partie par l'augmentation du prix des matières premières, elle-même entretenue par les écocontributions introduites par la REP PMCB, la crise du bâtiment a particulièrement impacté le secteur du logement neuf, qui représente 27 % de l'activité totale. Les 286 000 mises en chantier de 2023 représentent une baisse de 24 % du nombre de permis de construire, selon la FFB, se rapprochant même des volumes les plus bas atteints au début des années 1990 !

Le secteur du bâtiment accuse une contraction de son volume d'activité de -0,6 % en 2023, qui devrait s'accroître en 2024 et faire entrer le milieu en récession à -5,5 %. Les effets de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la fin du dispositif Pinel (annoncée pour 2025) et la réforme défavorable du programme MaPrimeRénov' rendent le contexte économique incertain.

L'année 2023 a surtout été marquée par le démarrage de la REP PMCB le 1^{er} mai, introduisant des objectifs de collecte, de recyclage et de valorisation pour les années 2024 et 2027.

Cette introduction modifie l'organisation de la gestion des déchets dans la filière bâtiment. La mise en place de cette REP par les quatre éco-organismes agréés (Valobat, Ecominero, Ecomaison et Valdelia) est progressive et se heurte à des difficultés de déploiement. Alors que les producteurs et distributeurs doivent éco-contribuer auprès des éco-organismes depuis le début de la REP, les membres de l'OCAB ont pris du retard dans le développement du maillage territorial des points de reprise.

	Taux de collecte		Taux de recyclage		Taux de valorisation	
	2024	2027	2024	2027	2024	2027
Catégorie 1 : Inertes	82%	93%	35%	43%	77%	88%
Catégorie 2 : Non-inertes non dangereux	53%	62%	39%	45%	48%	57%

Répartition du gisement

Démolition	Construction neuve	Rénovation
51%	13%	36%

En 2023, le gisement des déchets du Bâtiment est estimé à 42 millions de tonnes, une valeur en hausse de 4,7% après 2 années en stagnation à 40Mt renouant avec les volumes de 2020 (41,5 Mt).

Selon une étude gisement commandée par les éco-organismes au réseau des CERC, le gisement des déchets qui intègrent le périmètre de la REP PMCB est estimé à 24 Mt. Les commanditaires de cette étude expliquent la différence de 16 Mt avec l'étude de préfiguration de l'ADEME par la réaffectation d'une partie du gisement de déchets de bétons et d'inertes en mélange aux travaux publics.

La composition du gisement en 2023 (comparée à 2022) est répartie entre :



Selon l'enquête annuelle de FEDEREC, 14,8 millions de tonnes ont été collectées en 2023 par les entreprises du secteur, représentant une légère baisse (-20 kt) par rapport au tonnage collecté en 2022 qui accusait déjà une réduction de 5%. Cette baisse consécutive sur deux ans témoigne de la crise du secteur de la construction, qui s'était exceptionnellement amélioré en 2021 à la suite de la reprise des chantiers interrompus pendant la crise sanitaire.

Cette diminution en volume capté (malgré l'évolution à la hausse du gisement) s'explique par un recul de la performance de captation de ce gisement (35% en 2023 contre 39% en 2022), essentiellement dû à la mise en place de la REP qui modifie la répartition des canaux de collecte. Par exemple, la mise en place de la reprise distributeur n'est pas encore intégrée à la culture du métier, et le maillage de ces points de reprise est encore très insuffisant à la fin de l'année 2023. Par ailleurs, les nombreuses évolutions nécessaires du cahier des charges de la REP PMCB retardent la stabilité globale du dispositif. Ce taux de captation inclut les tonnages collectés par les entreprises de recyclage, auxquels s'ajoutent les apports directs sur les plateformes.

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : DES ÉVOLUTIONS RESTENT INDISPENSABLES

La captation et la répartition de la valeur au sein de la filière sont déstabilisées, à la fois par la concurrence entre les éco-organismes, qui conduit à un nivellement par le bas des barèmes amont d'écocontributions, et par l'insuffisance des barèmes de soutien en aval, qui ne prennent pas en compte l'ensemble des contextes opérationnels du territoire et les réalités techniques associées. Il est donc essentiel que les parties prenantes se réunissent dès 2024 pour discuter des méthodologies de fixation de ces barèmes.

La REP est également marquée par l'apparition d'une charge administrative importante, due à la multiplicité des systèmes informatiques répondant aux enjeux de traçabilité. L'allègement de ces procédures est une demande forte des opérateurs de la gestion des déchets, qui doivent mobiliser des moyens humains et financiers supplémentaires qui se cumulent à des conditions de facturation défavorables (paiement possible uniquement à la livraison de la matière aux exutoires).

L'enjeu de la stimulation des exutoires, par l'intégration de matières recyclées dans les processus de production des PMCB, est crucial pour assurer la fluidité des mouvements de matières au sein des boucles de recyclage. Cet enjeu passera inévitablement par des travaux d'acculturation et de sensibilisation sur la qualité des matières recyclées auprès des donneurs d'ordre des activités de construction, ainsi que par le développement de l'offre des distributeurs de PMCB en matériaux issus du recyclage. Par ailleurs, les modifications du cadre réglementaire de la REP applicables à partir de 2025, combinées aux retards de mise en place déjà observés, annoncent une année déterminante pour la stabilité de la filière.





Sylvain
HOURQUEBIE

Président de FEDEREC Verre



VERRE

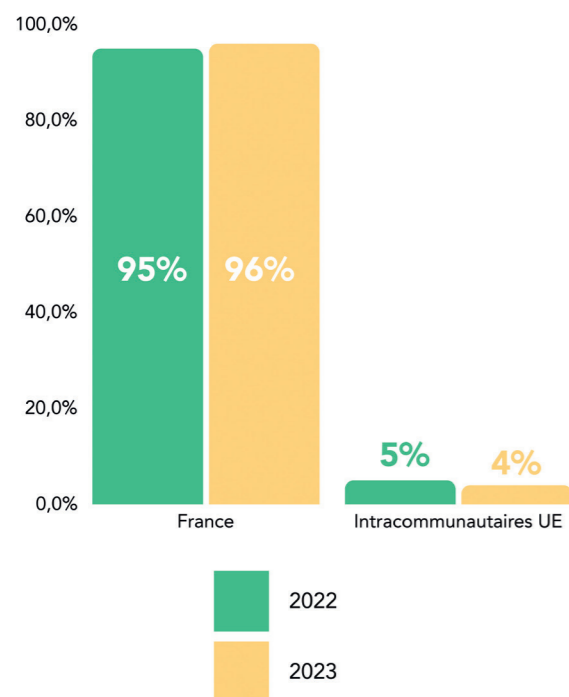
Une filière forte de l'économie circulaire.

BILAN 2023 : LA FILIÈRE SE MAINTIENT FACE À UN RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

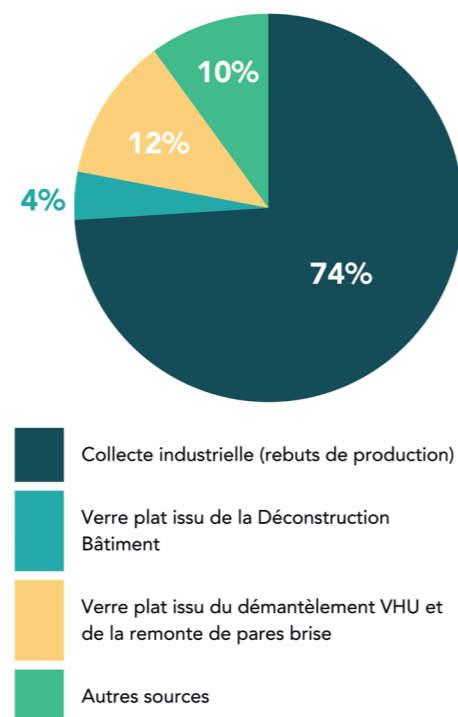
La collecte de verre ménager enregistre une très légère baisse de **-2% par rapport à 2022, passant à 2 313 000 tonnes collectées en 2023**, contre 2 359 900 tonnes en 2022. Cette baisse reste également très faible par rapport à la chute drastique de la consommation domestique due à l'inflation et à une réduction de voilure sur l'export dès septembre 2023. Cette baisse de consommation touche surtout les vins et spiritueux. Néanmoins, le niveau collecté reste élevé et témoigne d'un geste citoyen vertueux bien ancré, qui permet aux emballages en verre de rejoindre les points d'apport volontaire prévus à cet effet.

La collecte de verre plat industriel a, quant à elle, augmenté de **+2%**, pour atteindre **257 600 tonnes en 2023**, contre 251 500 en 2022. Malgré un ralentissement de la construction neuve au second semestre 2023, la filière de verre plat commence à ressentir les effets de la douce montée en puissance de la REP PMCB, censée apporter plus de gisements.

Répartition des tonnages vendus selon la destination



Répartition des origines de collecte de verre plat



Le chiffre d'affaires de la filière en 2023 est estimé à environ **157 600 000 €**, en hausse par rapport à 2022 qui enregistrait un chiffre d'affaires filière de **153 715 000 €**. Cette légère augmentation s'explique par la hausse de la

collecte de verre plat qui compense de manière équivalente la baisse de collecte de verre creux. La dynamisation de l'incorporation de calcin sur le territoire booste également l'activité économique de la filière verre.

L'année a été globalement stable, face à un fort ralentissement économique. **96% des tonnages de calcin ont été consommés en France, contre 95% en 2022 et 84% en 2021**. Cette tendance haussière montre bien que la filière verre s'inscrit dans une forte dynamique d'incorporation de calcin, pour faire face aux enjeux économiques comme environnementaux contemporains. Les 4% restants sont exportés, pour l'essentiel en Europe et très faiblement au grand export.

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : BAISSÉ DE LA CONSOMMATION ET DÉPLOIEMENT DE LA REP PMCB, DES DÉFIS POUR LA FILIÈRE

Malgré une activité économique assez ralentie en 2023, la filière verre se maintient de la collecte au recyclage, en passant par le tri, et compte rester résiliente en 2024.

Des baisses de commandes des usines de production de bouteilles sont anticipées pour 2024 (à hauteur de -10 à -15% de consommation de verre ménager sur tous les types de contenants). Déjà au second semestre 2023, des produits spiritueux ont vu leur consommation fortement diminuer. Certains fours ont été à l'arrêt pendant quelques mois sur ce segment.

Aussi, la filière prévoit du stockage extérieur en 2024 pour pallier la baisse d'activité des verriers. L'augmentation constante du taux moyen d'incorporation du calcin dans les années à venir permettra d'absorber les volumes stockés en 2024.

Les événements sportifs de 2024 (Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Euro) donnent quant à eux une perspective positive pour la consommation de verre d'emballages, qui devrait exploser à l'été 2024.

Côté verre plat, les acteurs de la REP PMCB veillent au déploiement du maillage de points de reprise, clé d'entrée pour apporter du tonnage.

Sur le verre ménager, les filières REP accélèrent les ambitions sur le réemploi. Le cahier des charges de la REP Emballages ménagers et papiers graphiques consacre l'implication des éco-organismes dans le soutien financier au déploiement de solutions de réemploi d'emballages alimentaires. CITEO mène déjà son projet national de développement du réemploi dans des grandes surfaces volontaires.

La REP ER (Emballages de la Restauration), active en 2024 et qui se déploiera en 2025, prévoit également le développement de solutions de réemploi du verre. Enfin, la REP EIC (Emballages Industriels et Commerciaux) compte accélérer le réemploi déjà mis en place par les entreprises. Rappelons que la réglementation fixe l'objectif d'atteindre 10% d'emballages mis sur le marché réemployés en 2027, tous matériaux confondus.

La REP PMCB structure progressivement la mise en place de « zones de réemploi » dans les déchetteries professionnelles. Les gestionnaires de déchets montent en compétence pour identifier les repreneurs des PMCB réemployables sur ces zones, majoritairement des acteurs type recycleries. La collecte sur chantier, avec l'identification des PMCB aptes au réemploi ou à la réutilisation, aidera également à alimenter ces zones de réemploi.

Enfin, les acteurs de la chaîne de valeur de la filière verre mettent en commun leurs efforts pour améliorer la recyclabilité du verre, afin de répondre aux objectifs attendus dans la Directive Emballages. Sur le verre plat, il faudra que la qualité des calcins soit ajustée afin de retourner dans le float, comme attendu par la REP PMCB. Sinon, les calcins pourront être incorporés dans la production de laine de verre ou de verre creux.



Stéphane
PANOU

Président de FEDEREC Papiers-Cartons



PAPIERS-CARTONS

Des activités stables,
mais des cours qui s'effondrent.

BILAN 2023 : UNE ANNÉE TRÈS CONTRASTÉE

Globalement, la collecte de papiers-cartons en France reste stable par rapport à 2022, accusant une très légère baisse de 1,5% avec un tonnage total collecté/recyclé de 6 468 000 tonnes en 2023. Malgré un ralentissement de l'économie en France, les tonnages captés restent équivalents à l'année précédente. Le chiffre d'affaires est en revanche profondément entamé par les variations négatives des cours des matières recyclées, après une année 2022 déjà baissière : le CA avoisine 550 millions d'euros, contre 962 millions d'euros en 2022.

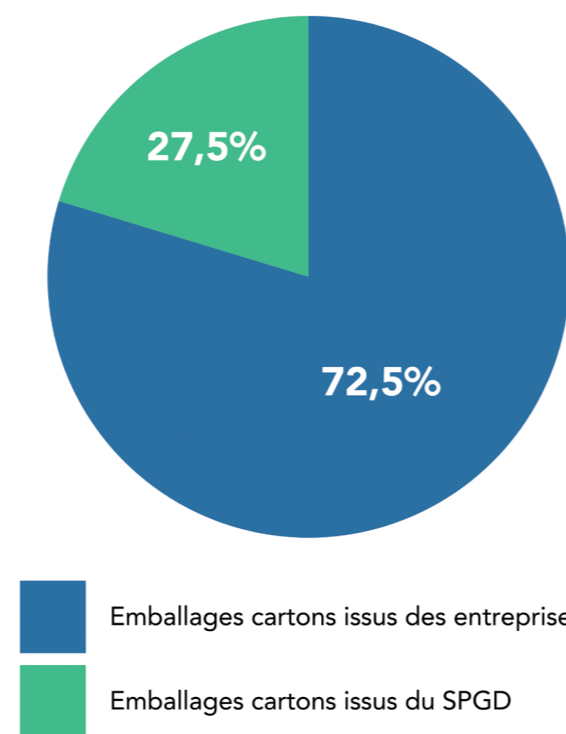
La collecte sélective des déchets ménagers est stable, et s'établit à 2 208 000 tonnes en 2023. L'amélioration des dispositifs de collecte semble avoir suffi pour compenser la baisse de la consommation observée en 2023. La collecte industrielle (hors papiers de bureau) accuse une légère baisse de 4% en 2023 avec 3 938 900 tonnes collectées/recyclées (soit 61% du tonnage total), contre 4 106 125 tonnes en 2022. La réduction de la consommation de brochures peut expliquer cette baisse.

À l'image de l'année précédente, la collecte concerne majoritairement l'emballage (80% des tonnages collectés). Elle reste stable avec un total d'emballages collectés/recyclés en 2023 de l'ordre de 5 212 700 tonnes. La collecte sélective augmente de 10% grâce à l'amélioration des techniques de collecte, dont la généralisation des extensions de consignes de tri sur l'ensemble du territoire. De son côté, la baisse de 3% de la collecte industrielle peut s'expliquer par la baisse générale de l'activité économique.

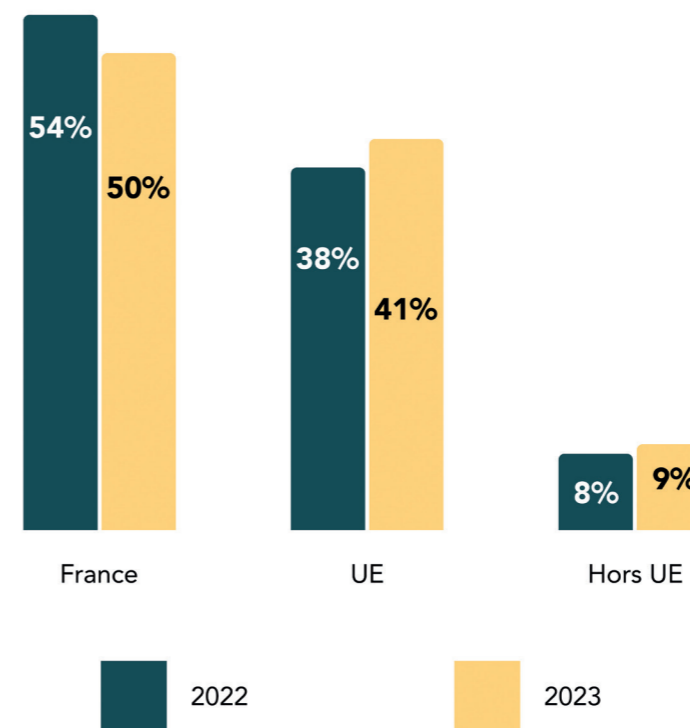
Dans la continuité de 2022, la collecte des papiers accuse une nouvelle baisse de 10%, passant ainsi de 1 392 700 tonnes collectées/recyclées en 2022 à 1 255 300 tonnes en 2023. La mise en place de l'expérimentation Oui Pub peut en être la cause, faisant drastiquement baisser la collecte de papiers graphiques dans les zones concernées.

La consommation française de papiers-cartons a par ailleurs diminué de 9%, à cause de nombreux arrêts machines. La production des papetiers ayant fortement baissé, des exportations ont été nécessaires vers l'UE, notamment vers l'Allemagne qui a augmenté sa capacité ; l'export intra-UE a ainsi augmenté de 6%. Quant au grand export, la présence de l'Asie se raffermi, permettant ainsi d'y exporter les tonnes excédentaires.

Répartition des tonnages cartons collectés selon la provenance



Répartition des tonnages sortants, par destination



emballages industriels et commerciaux à partir de 2025. La filière négocie donc avec CITEO PRO les modalités opérationnelles et économiques de la mise en place de la REP ER, tout en portant son projet de REP DEIC basée sur une REP financière performante aux coûts maîtrisés auprès de la DGPR et de l'ADEME.

Sur le plan européen, les négociations reprennent entre le CEPI, EuRIC et la FEAD pour une SSD* papier-carton européenne. La filière doit donc défendre les principes fondateurs de la SSD nationale afin que la SSD européenne ne déstabilise pas le système français.

L'année 2025 débutera par la mise en place de la REP DEIC, avec la traçabilité comme enjeu majeur pour les cartons. En effet, le ministère met cet aspect en avant et l'équilibrage entre les cartons issus de la REP ER et ceux provenant de la REP DEIC devra être fait pour recevoir les soutiens associés.

La REP ER sera enfin progressivement mise en place sur le territoire, et entraînera avec elle les ajustements nécessaires qui devront être remontés à CITEO PRO afin d'assurer son bon déroulement.

* CEPI : confédération européenne des industries papetières
DEIC : déchets d'emballages industriels et commerciaux
ER : emballages de la restauration
EuRIC : confédération européenne des industries du recyclage
FEAD : fédération européenne des activités de dépollution et de l'environnement
SSD : sortie du statut de déchet

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : D'IMPORTANTES ÉVOLUTIONS SUR LES REP

Plan économique

La consommation française et européenne reste faible, dans la continuité de 2023. Par conséquent la collecte l'est aussi, mais un frémissement et une légère augmentation des prix ont été ressentis au milieu du second semestre.

Dans la continuité de 2023, l'arrivée de la nouvelle machine dans le nord-ouest de la France a soutenu le marché français en 2024. Une deuxième machine va voir le jour début 2025.

Plan réglementaire

2024 est marquée par la parution du cahier des charges de la REP EMPG qui fusionne la REP Emballages Ménagers et la REP Papiers-Graphiques à partir de l'agrément 2024-2029. Les standards Papiers-Graphiques sont donc intégrés à la REP et négociés avec les éco-organismes.

Cette année assiste également au lancement opérationnel de la REP ER* par CITEO PRO. Malgré son tonnage restreint, cette REP est vue comme la préfiguration de la REP DEIC* qui couvrira tous les



Christophe
VIANT

Président de FEDEREC Plastiques



PLASTIQUES

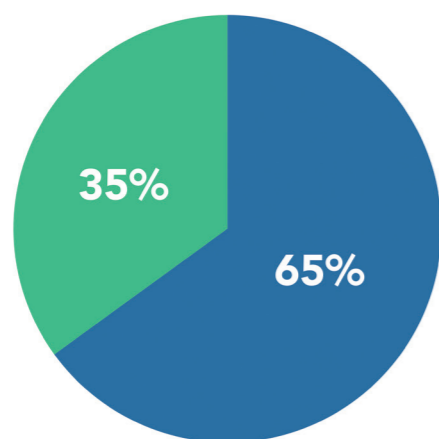
Une année dans la continuité de 2022.

BILAN 2023 : UNE TENDANCE BAISSIÈRE CONFIRMÉE

Après un arrêt brutal de l'activité à la fin du second semestre 2022, l'année 2023 est restée morose avec un volume total collecté en baisse de 4,2% sur l'année par rapport à 2022. Au total, **1 004 700 tonnes de plastiques ont été collectées et recyclées en 2023**, contre **1 048 755 tonnes en 2022**. La collecte reste néanmoins au-dessus du seuil symbolique du million de tonnes collectées, atteint en 2021.

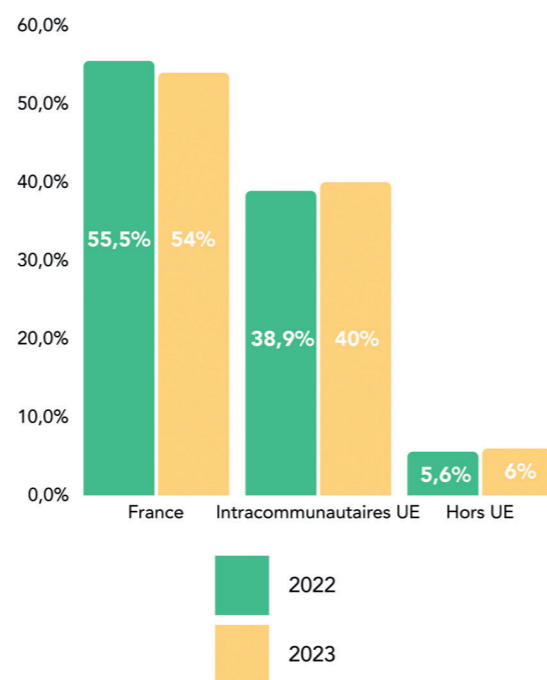
Cette baisse s'explique tout d'abord par l'effondrement de la demande en MPIR en début d'année, du fait de la chute des prix des matières vierges, notamment dans le secteur industriel. Elle est également attribuable à un fort ralentissement de l'économie en général, qui réduit la consommation, la quantité de déchets générés et donc les volumes à collecter. L'année 2023 s'est achevée dans la continuité des mois précédents, avec un léger sursaut les dernières semaines qui a permis d'écouler une grande partie des stocks constitués. Cependant, aucune relance soutenue de la consommation ne se profile pour 2024 et le marché reste instable.

Répartition des tonnages collectés selon la provenance



■ Collecte industrielle, Plastiques DEEE
■ Collecte sélective des déchets ménagers

Répartition des tonnages vendus selon la destination



Sur le tonnage total collecté en 2023, 35 % sont des déchets ménagers et 65 % sont industriels.

Collecte Sélective

La collecte des plastiques ménagers s'est maintenue au niveau de 2022 avec un volume total de 346 900 tonnes en 2023. La généralisation des extensions de consignes de tri a permis de capter plus de tonnages, compensant ainsi une baisse de la consommation des ménages sur les résines déjà captées auparavant.

La collecte industrielle a quant à elle baissé de 7 % par rapport à 2022, soit 40 000 tonnes de moins. Cette baisse est due au ralentissement de l'économie et à l'instabilité de la demande.

Le marché français représente 54 % des tonnages vendus par les entreprises du recyclage, tandis que les ventes intracommunautaires et hors UE représentent 46% des tonnages vendus. Les ventes en France ont légèrement diminué par rapport à 2022. Les obligations d'incorporation européennes n'étant pas encore effectives, la demande française a été fortement impactée par la chute du prix du plastique vierge, ce qui oblige les entreprises à diversifier leurs débouchés.

Type de résines vendues en sortie de centre de tri

Types de résines	%	Exemple de débouchés pour les matières recyclées
PE, PEHD, PEBD	43,6	Pots de fleurs, flacons, pare-chocs, Bâtiment, Emballages
PE film (polyéthylène)	8	Housses de palettes, Emballages non alimentaires, Agriculture
PET	25,4	Bouteilles d'eau, Emballages alimentaire, Fibre Textile
PS (Polystyrène)	4	Flacons, pots de yaourt, Bâtiment
PP (polypropylène)	8,5	Emballages, Automobile
Autres plastiques (*)	10,5%	

(*) Autres plastiques = ABS + PVC + PC + PA + POM + PMMA

Le chiffre d'affaires de la filière plastique de FEDEREC, composée d'acteurs de la collecte, du tri et du trading, et une partie des acteurs de la régénération des matières plastiques, révèle l'importante baisse des cours des matières, après une année 2022 hors du commun. Le CA accuse une baisse évaluée 55%, et s'établit autour de 175 millions d'euros (cela ne concerne pas le SRP). La filière renoue avec les prix moindres constatés en 2021.

En 2023, les usines françaises de régénération ont consommé 711 kt de matière, dont davantage de PS (+4 kt), de PE (+2 kt) et d'autres polymères divers (+3 kt), alors que leur production de PET (-54 kt) et de PP (-2 kt) a diminué.

Selon le SRP, les déchets entrants proviennent toujours majoritairement des emballages (65%), puis du bâtiment (11%), des plastiques de D3E issus de collecte sélective (6%) et enfin de l'agrofourmiture (5%).

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : D'IMPORTANTES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Au premier semestre, la demande en MPIR reste freinée par l'offre en PET, PVC et PE vierges importés et impose de constituer des stocks. Les reprises de marché sont réelles mais limitées, notamment pour le PEHD et le PP, tandis que PET issu de collecte sélective ne bénéficie pas encore des obligations d'incorporation applicable en janvier 2025. Le PEBD reste dynamique avec une collecte stable. Côté industrie, la demande en PVC, déjà faible, continue de décroître. Le PEBD industriel reste stable avec des prix bas. La situation est relativement stable mais le marché reste très volatile et pourrait se retourner.

L'agenda réglementaire reste résolument chargé pour 2024-2025.

Le nouvel agrément pour la REP EMPG est lancé mais la version définitive du cahier des charges reste à venir. L'enjeu consiste à améliorer la collecte des emballages ménagers par l'introduction de bonus/malus pour les éco-organismes et les collectivités ; la révision des standards reste pour l'instant écartée. La consigne reste sur la table, mais l'étude prévue pour le 30 juin 2024 n'a pas été publiée. Après l'agrément de CITEO PRO en mars 2024, le lancement de la REP ER est prévu pour octobre et devrait couvrir 30% du territoire. Des négociations ont lieu concernant les modalités de reprise.

Le principal chantier de 2024 porte finalement sur la REP des Emballages Industriels et Commerciaux, qui concerne 7,4 Mt de déchets et constitue un enjeu majeur pour la France. Le décret et l'arrêté portant cahier des charges seront publiés courant 2024, pour une mise en place de la REP en 2025. FEDEREC milite pour une REP



entièrement financière, avec des soutiens prioritaires pour les plastiques et la traçabilité.

2024 a également vu l'aboutissement des négociations sur le **Règlement européen sur les emballages (dit PPWR)** et la généralisation des obligations d'incorporation d'ici 2030. Nous attendons l'adoption définitive du texte prévue à l'automne. La fin des négociations a été marquée par des débats sur l'importation de plastiques recyclés, avec la mise en place d'une clause miroir à celle régissant l'exportation, pour limiter la concurrence. Nous attendons également la finalisation des textes sur la comptabilisation des contenus recyclés issus du recyclage chimique (SUPD).

Enfin, le règlement relatif aux Transferts Transfrontaliers de Déchets a été adopté, interdisant toute exportation vers des pays non-membres de l'OCDE à compter de mi-2026 et imposant des audits à partir de mi-2027.

L'année 2025 débutera avec le **lancement de la REP DEIC**, ce qui nécessitera des négociations avec les différents éco-organismes agréés pour assurer la mise en place opérationnelle du ou des systèmes.

Au niveau européen, l'entrée en vigueur des premières obligations d'incorporation découlant de la SUPD imposera un taux d'incorporation de 25% de MPiR pour le PET des bouteilles pour boissons.

Des négociations au sujet de la **Directive européenne relative aux VHU** auront également lieu et introduiront, à partir de 2030, des obligations d'incorporation de 25% sur le plastique, dont le quart devra être réalisé en boucles fermées, c'est-à-dire provenir d'un produit ou composant usagé pour rejoindre un produit ou composant neuf de la même catégorie.

Enfin, les discussions attendues sur le **Règlement européen sur les produits chimiques (REACH)** concernant les polluants persistants, appelés PFAS, pourraient avoir des conséquences sur l'adéquation de certaines matières recyclées avec la réglementation et donc sur l'acceptabilité en amont de certains gisements de déchets pour le recyclage.



Jean-Sébastien
SALBER

Président de FEDEREC Solvants



SOLVANTS

Peu de visibilité pour une
filiale ralentie.

BILAN 2023 : LE MARCHÉ RALENTIT

La baisse d'activité ressentie l'année 2022 a continué de s'accroître tout au long de l'année 2023, avec des **tonnages entrants atteignant 159 300**, soit une **baisse de 5% sur un an** et de 7% sur deux ans. La reprise d'activité au second semestre n'a pas complètement amorti la baisse subie au premier semestre, où la pénurie de matières premières et la hausse du coût de l'énergie ont contraint une partie des apporteurs industriels à réduire le volume de leur activité, voire à la suspendre complètement.

Sur l'ensemble de l'exercice, **le chiffre d'affaires des entreprises de régénération de solvants reste globalement stable, à 114,6 M€ (-1,3% par rapport à 2022)**, et ce malgré un volume de solvants régénérés vendus en baisse de 4% et qui atteint 111,5 kt. La performance de valorisation s'établit ainsi autour de 72%.

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : SURMONTER LE MANQUE DE VISIBILITÉ

Les exploitants constatent que leurs clients industriels, d'amont comme d'aval, peinent à redémarrer, ce qui maintient une collecte de solvants souillés et une demande en solvants régénérés à un faible niveau. La santé économique de la filière est également impactée par de fortes baisses de prix sur les solvants neufs, qui affaiblissent la compétitivité des matières régénérées, ainsi que par des difficultés d'approvisionnement de certains produits chimiques neufs nécessaires pour compléter les solvants régénérés.

La filière craint d'être encore fortement confrontée à un manque de visibilité sur les marchés, à l'augmentation des coûts de production et à une conjoncture économique défavorable impactant la soutenabilité des investissements nécessaires au maintien de la conformité réglementaire.





Pierre
DUPONCHEL

Président de FEDEREC Textiles



TEXTILES

Une filière toujours circulaire.

BILAN 2023 : COLLECTE EN HAUSSE, TRI ET VALORISATION STABLES

La filière Textiles poursuit sa dynamique depuis 2022 par **une légère augmentation de la collecte**, qui passe de 260 403 tonnes en 2022 à **268 161 tonnes en 2023**. Si ce tonnage n'atteint pas encore les objectifs de collecte fixés par le cahier des charges de la REP, la hausse reste notable.

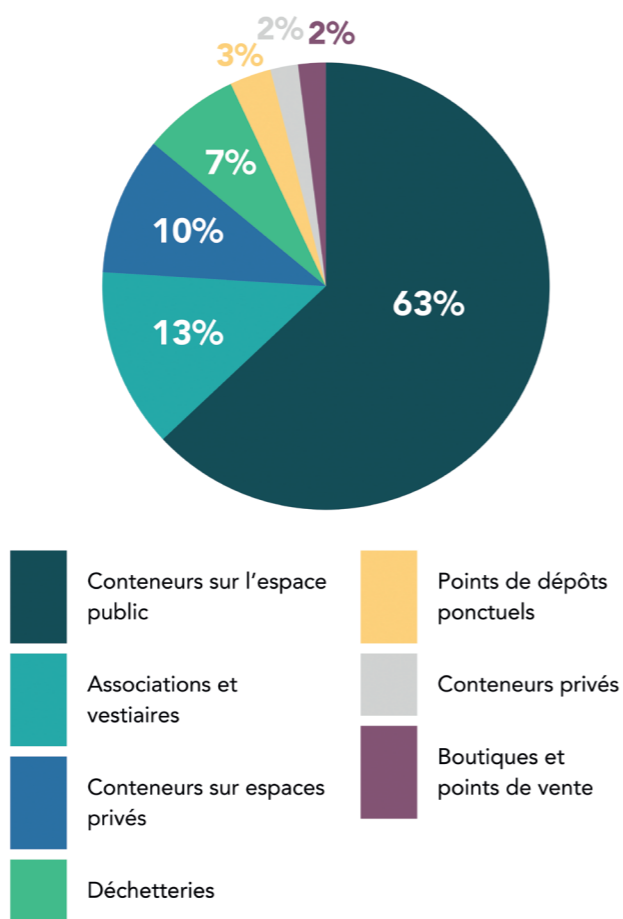
La collecte relève à plus de 90 % de flux ménagers (particuliers) sous convention avec l'éco-organisme Refashion. Le reste relève des textiles professionnels (pour lesquels il n'y a pas de REP), des flux de particuliers hors du champ de la REP et de chutes de production.

Quelques nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) référencés peuvent expliquer la hausse de la collecte, le nombre de points ouverts en France montant de 47 406 en 2022 à 47 551 en 2023. Les détenteurs de TLC usagés bénéficient donc de ce réseau de points de collecte, qui se découpe comme suit : conteneurs sur l'espace public (63% de la collecte), associations et vestiaires (13%), conteneurs sur l'espace privé (10%) et déchetteries (7%). Les autres points d'origine de la collecte sont les suivants : conteneurs à accès privé (2%), points de dépôts ponctuels (3%) et boutiques / points de vente (2%).

Néanmoins, les **opérateurs de gestion de déchets textiles militent pour positionner davantage de PAV, au sein des collectivités notamment, afin de consolider le réseau de collecte et atteindre les objectifs**. Le but poursuivi est d'offrir une solution accessible en tout temps au citoyen pour jeter son TLC usagé et éviter qu'il ne le jette dans la poubelle des ordures ménagères par manque d'option.

En parallèle, la filière fait toujours face à un déficit de capacités de tri par rapport à la collecte. **En 2023, 187 510 tonnes de TLC ont été triées par les 66 centres conventionnés** (dont 85% sont situés en France), contre 187 609 tonnes en 2022. Le tri ne suit pas la légère hausse de la collecte, et ne peut donc pas rattraper le delta existant de 80 651 tonnes (en hausse par rapport à 2022, dont le delta était de 70 000 tonnes). Cette fraction est orientée en réemploi par le collecteur, éliminée (pour les TLC souillés) ou captée par un opérateur qui n'est pas sous convention avec Refashion, essentiellement à l'export (hors France et Europe).

Répartition par typologie de points de collecte



La matière triée, quant à elle, est orientée selon différents exutoires, avec une part d'envoi en réutilisation qui reste majoritaire. Le réemploi (par le don notamment) et la réutilisation portent donc toujours la filière, qui reste bien structurée autour de l'économie circulaire.

Sur la part de réutilisation, environ 15 à 20% en moyenne vont être orientés vers les friperies françaises et européennes, tandis que le reste est exporté vers des marchés de vêtements de seconde main essentiellement en Afrique, Moyen Orient et Amérique Latine pour répondre aux demandes des clients internationaux.

Le chiffre d'affaires de la filière est resté stable, autour de 180 M€. Ce maintien est la conséquence d'un tonnage capté légèrement plus important, dont la stagnation des volumes triés en France et les coûts de l'énergie élevés ont été compensés par les tonnages triés au-delà des frontières.

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : UNE FILIÈRE VERTE AU CŒUR D'UN FORT TRAITEMENT MÉDIATIQUE QUI DOIT CONTINUER SES EFFORTS POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Le cahier des charges de la REP TLC (2023-2029) prévoit des objectifs très ambitieux, notamment sur la collecte et le tri. Alors que la collecte et le tri ont augmenté en 2023, les tonnages ne sont pas suffisants pour répondre aux attentes réglementaires.

À cet état des lieux s'ajoutent un ralentissement économique global et des coûts de main-d'œuvre (sur-tri et recyclage) qui demeurent moins chers à l'étranger qu'en France. Avec l'obligation de la collecte séparée des TLC en Europe à partir de 2025 (prévue par la Directive Cadre Déchets), nous constatons enfin un recul de la demande en brut de collecte français à travers l'Europe, faisant chuter le prix du brut de collecte français.

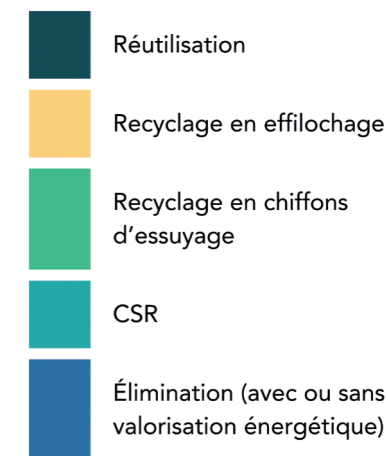
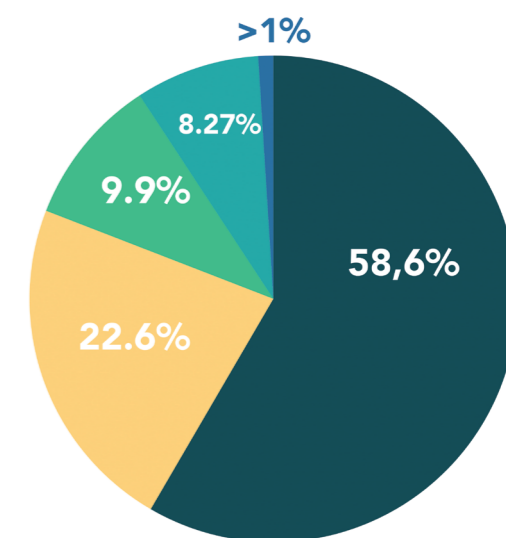
Toutefois, la filière a été l'objet d'un fort traitement médiatique en 2023, de la proposition de la France d'interdire les exportations de déchets textiles à la proposition de loi contre la fast-fashion. Ces mises en lumière permettent d'accélérer la voie de la filière, déjà vertueuse, vers encore plus de circularité pour pénaliser la fast-fashion, accroître les exutoires en réutilisation (sous statut produit et non déchet) et relocaliser les filières de recyclage.

Pour atteindre les objectifs, les acteurs de la filière doivent collectivement redoubler d'efforts sur la collecte et le recyclage en s'appuyant sur le modèle existant.

Les opérateurs membres de FEDEREC demandent un déploiement rapide de nouveaux PAV sur l'espace public, en lien avec les collectivités et Refashion. Refashion, en parallèle, lance le développement de nouveaux canaux de collecte (collecte événementielle, points de vente, écoles, etc.) pour capter les gisements non collectés à ce jour, qui se retrouvent majoritairement en OMR.

Sur la partie recyclage, des lignes de sur-tri automatisées doivent être déployées sur le sol national pour consommer les fibres jusque-là envoyées à l'étranger, afin de sécuriser la filière de recyclage française.

Débouchés des TLC triés (% du total)





Louis
DE REBOUL

Président de FEDEREC Palettes et Bois



BOIS ET PALETTES

Par sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, la filière bois déchets est au cœur des enjeux actuels et à venir.

BILAN 2023 : LE MARCHÉ CHERCHE DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES

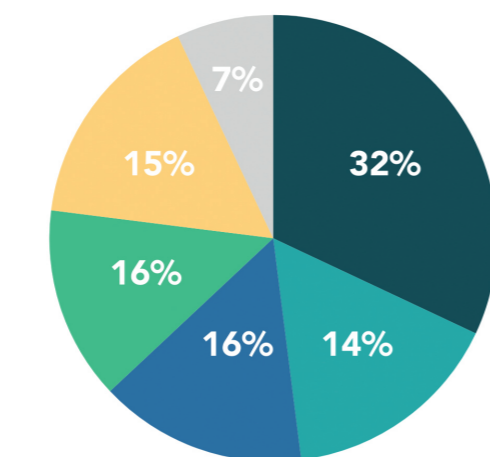
Dans la continuité d'une année 2022 instable, marquée par la crise énergétique et les tensions géopolitiques en Europe, les entreprises du recyclage ont maintenu leur activité avec toujours très peu de visibilité. Le redémarrage poussif de l'activité industrielle et la baisse de la consommation des ménages ont rendu la collecte de déchets de bois et la demande en granulés incertaines.

Globalement, la collecte de déchets de bois reste stable avec 7 373 000 tonnes collectées, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'année dernière (7,3 Mt). En revanche, une baisse de 536 000 tonnes collectées a été observée via le SPGD (-227 kt) et la REP DEA (-99 kt), en partie liée à la diminution de la consommation des ménages, confrontés à une baisse de leur pouvoir d'achat, à la hausse des prix de l'énergie et à des taux d'intérêt toujours élevés. La baisse de l'activité industrielle se ressent également dans le BTP : couplée à un démarrage poussif de la REP PMCB, elle conduit à une baisse de collecte de -208 kt. La filière s'est majoritairement maintenue grâce à la collecte industrielle des rebuts de production (+403 kt), qui ont été orientés vers les entreprises de recyclage plutôt qu'autoconsommés, faute de commandes suffisantes, et la collecte des bois emballage (+151 kt).

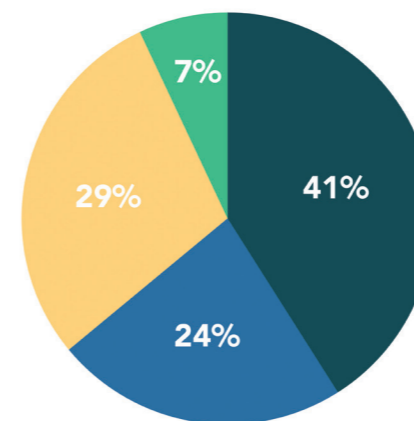
Les ventes de MPIR s'élèvent à 6,930 Mt, soit +7,9% par rapport à 2022 (+500 kt). À collecte constante, c'est la forte baisse des volumes de déchets de bois envoyés en filière d'élimination (-433 kt) qui explique cette performance, en grande partie liée à la substitution des tonnages collectés en déchèterie par la collecte des rebuts de production directement auprès des industries de la seconde transformation. Cette baisse est couplée, d'une part, à une augmentation de la demande nationale et européenne en bois énergie (+317 kt), et, d'autre part, à la montée en puissance progressive du recyclage, via une incorporation croissante de bois recyclé dans la fabrication de panneaux de particules.

La demande nationale de déchets de bois progresse à 4 761 480 tonnes (+265 kt), représentant 69 % des tonnages vendus. Cette augmentation est principalement portée par la valorisation énergétique avec la demande de granulés (+231 kt), soutenue par les projets de centrales

Répartition des tonnages collectés (part du total)



Répartition des débouchés de valorisation



biomasse ou de chaufferies industrielles récemment mis en service. Côté demande extérieure, 2 169 140 tonnes de déchets de bois sont encore exportées, soit 31 % de la demande totale, principalement soutenue par la valorisation matière (+155 kt), avec des installations en Belgique, au Luxembourg et dans les pays scandinaves.

Le chiffre d'affaires du secteur chute légèrement de 4% par rapport à 2022, pour atteindre 301,5 M€, malgré l'augmentation des tonnages vendus. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation du coût de traitement des déchets de bois, où les plateformes ont dû conjuguer l'augmentation du prix de l'énergie, avec des prix sur le marché amont tirés vers le bas. Le marché de la collecte montre des signes de fortes tensions, surtout à partir du second semestre, auxquelles s'ajoute l'intervention croissante des éco-organismes qui contraint également les prix à la baisse.

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVE 2025 : TROP D'INCERTITUDES

Le premier semestre 2024 a connu un niveau d'activité globalement bas, tant au niveau de la collecte de déchets de bois que de la vente de matériaux secondaires, et peu de signaux d'amélioration sont observés au début du second semestre. Au contraire, le déséquilibre entre une offre de déchets de bois supérieure à la demande continue de provoquer une baisse importante des prix.

D'une part, l'offre de bois recyclé devrait continuer de croître légèrement avec la montée en puissance de la collecte de bois B issue des déchèteries professionnelles via les éco-organismes de la REP PMCB, dans la continuité du premier semestre. D'autre part, la demande de l'industrie panneautière reste faible et vise principalement à constituer des stocks afin de compenser le manque de visibilité sur la disponibilité des matières premières à moyen terme, sans signaux positifs en vue pour le second semestre, et avec des prix d'achats de bois B en forte baisse. Quant à l'énergie, la chute des prix causée au premier semestre par un déséquilibre entre l'offre et la demande devrait se résorber légèrement mais la disponibilité de la matière restera insuffisante pour répondre à l'ensemble de l'offre, du fait de prochaines mises en service de chaufferies industrielles.

Du côté des filières REP, la nouvelle période d'agrément de la REP DEA a été marquée par d'importants changements, notamment l'introduction d'un nouvel éco-organisme et l'obligation pour les éco-organismes d'être agréés à la fois sur les flux ménagers et professionnels. Ces changements, et les périodes de mise au point qui en ont résulté, ont entraîné une charge administrative considérable pour tous les acteurs de la filière, les pénalisant sans pour autant permettre d'augmenter leur performance.

Nous nous attendons à une montée en puissance de la REP PMCB et à un retour à la stabilité pour la REP DEA, ce qui devrait entraîner une meilleure performance de la collecte et un retrait de la surcharge administrative inhérente aux périodes de transition. En revanche, l'arrivée de la REP DEIC suscite des inquiétudes, notamment en ce qui concerne les modalités de gestion des emballages en bois, y compris les palettes. De même, l'échéance des obligations liées à la directive REDII impose dès à présent des moyens humains et financiers supplémentaires pour leur mise en œuvre.

La filière fait l'objet d'une attention croissante, notamment quant au lien entre ressources disponibles et usages présents et futurs : le bois est au cœur des enjeux, tant de décarbonation des usages (approvisionnement des installations de production de chaleur, d'électricité voire de gaz), que d'utilisation en recyclage matière. Certaines études prévoient même que le volume de bois collecté ne couvrirait plus la demande totale dès 2025. Cette tension déjà perceptible continuera donc à s'accroître et se reflétera sur les prix des déchets de bois.

Au cœur des enjeux logistiques et environnementaux, le reconditionnement de palettes se maintient en conjuguant augmentation des coûts et activité économique ralentie.

BILAN 2023 : L'INTÉRÊT POUR LE RECONDITIONNEMENT SE MAINTIENT

En 2023, près de 100 millions de palettes ont été collectées pour reconditionnement*, ce qui représente un tonnage de 1,5 Mt.

La filière de reconditionnement de palettes reste stable après deux années de forte activité en 2021 et 2022, en raison de l'attractivité grandissante des palettes reconditionnées post-COVID par rapport aux palettes neuves, qui avaient pleinement subi l'inflation des prix des matières premières.

L'année 2023 a été marquée par une tendance baissière des prix de vente, due à la baisse générale de l'activité économique et à l'arrivée sur le marché de palettes neuves en provenance des pays de l'Est. À collecte constante, cette baisse de la demande induit inévitablement une augmentation des stocks de palettes reconditionnées, alors même que les coûts de transport, de main-d'œuvre, d'énergie et de matières premières restent hauts. Cette conjoncture exerce un effet de ciseau sur la performance économique des acteurs du réemploi de palettes ; le chiffre d'affaires de l'activité s'est contracté par rapport à 2022, autour de -4 points.

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : LA MISE EN PLACE DE LA REP DEIC

En tant que maillon de la chaîne logistique, le marché des palettes, intrinsèquement lié à la dynamique générale de l'économie française, peine à retrouver un niveau satisfaisant pour les acteurs, malgré le sur-saut d'activité lié aux Jeux Olympiques de Paris. Le parc de palettes continue de circuler au ralenti, ce qui dégrade la qualité des produits stockés sur une longue période.

L'entrée en vigueur de la REP DEIC, qui intègre les palettes en bois dans son périmètre, doit prendre en compte une filière structurée, opérationnelle, et assurant déjà des taux élevés de réemploi et de recyclage. En 2023, 96% des palettes collectées pour reconditionnement sont réemployées, 3% sont réincorporées en valorisation matière, et 1% sont broyées en granulés pour alimenter les centrales biomasse. Les circuits existants et les pratiques vertueuses actuelles favorisent l'économie locale et permettent une gestion satisfaisante des palettes en circuits courts. Une désorganisation de la filière serait contre-productive et dommageable pour l'ensemble des acteurs. À l'inverse, des actions de sensibilisation seraient pertinentes pour augmenter le taux de collecte.

* Le volume de collecte annoncé en 2022 a été revu à la baisse, ne rendant pas pertinent de comparer les données chiffrées. La tendance de stabilité relative du marché est en revanche pertinente.



Jean-Pierre
LUTHRINGER

Président de FEDEREC Valordec



DÉCHETS ORGANIQUES

2023 met en lumière le chemin restant à parcourir pour capter, valoriser et restituer tout le potentiel du gisement organique provenant des ménages et des professionnels en France.

BILAN 2023 : LE MARCHÉ EST STABLE

Nous assistons à des mutations profondes sur le marché de l'organique, avec l'entrée en vigueur du tri à la source des biodéchets en France, la poursuite du conflit en Ukraine, ou encore l'inflation qui fait bondir le coût de l'énergie et grève le pouvoir d'achat des Français.

Malgré un contexte réglementaire favorable visant à généraliser le tri des biodéchets à la source dès le 31 décembre 2023, nous constatons une légère réduction de l'ordre de 3 % du volume recensé collecté sur le segment d'activité Organique/Biodéchets. Les opérateurs privés ont capté quelque 4,66 millions de tonnes en 2023, contre plus de 4,8 millions en 2022, la majeure partie du gisement national (estimé autour de 30 millions de tonnes) restant aujourd'hui traitée par le SPGD ainsi que le secteur agricole sans intervention de nos entreprises.

34 % des volumes collectés sont des déchets verts, soit 1,6 million de tonnes, contre 32 % l'année précédente. La part de biodéchets captés auprès des entreprises est, quant à elle, en baisse significative sur l'ensemble du territoire, dans un contexte inflationniste qui incite, par exemple, les consommateurs et les entreprises à chercher des économies et à éviter le gaspillage : le choix de portions plus petites permet de réduire la facture tout en limitant la quantité d'aliments potentiellement gaspillés.

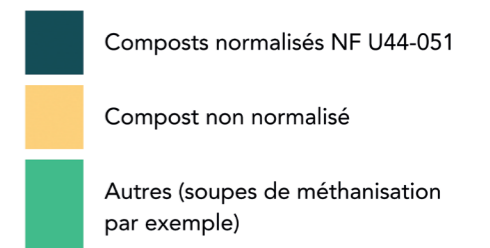
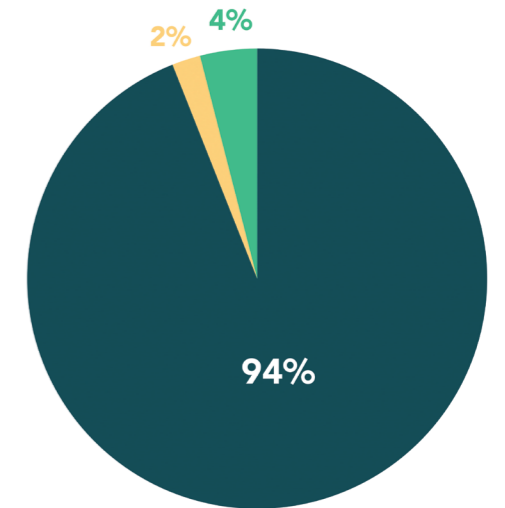
La matière sèche, revendue par les opérateurs, respecte une conversion d'environ 1 pour 4, les biodéchets étant majoritairement composés d'eau : en 2023, environ 1,2 million de tonnes de produits ont été vendus.

La méthanisation de déchets collectés par les opérateurs peut encore progresser, notamment en raison du fait que les installations produisant ce gaz inflammable fonctionnent avec des coûts fixes requérant un taux de remplissage élevé : il n'y a pas de nouvelles implantations sans la garantie d'un gisement entrant suffisant.

ENJEUX 2024 ET PERSPECTIVES 2025 : OBJECTIF TRI À LA SOURCE

Les efforts doivent être massivement orientés vers l'accompagnement des consommateurs, qu'ils soient ménagers ou privés, au tri à la source. Cela permettra d'augmenter la valorisation de l'organique, d'améliorer la captation des emballages encore trop présents dans les ordures ménagères et de limiter notre dépendance aux engrais chimiques importés.

Déchets organiques



CHIFFRES CLÉS 2023



CHIFFRES CLÉS 2023



Jean-Pierre
LUTHRINGER

Président de FEDEREC Valordec



CSR

Les préparateurs sont prêts, mais le décollage de la demande se fait toujours attendre.

BILAN 2023 : LE PANORAMA DE LA CONSOMMATION ÉVOLUE

Les combustibles solides de récupération (CSR) ne bénéficient pas encore d'un soutien suffisant pour trouver une place durable dans le mix énergétique français. Ces combustibles préparés à partir des fractions non recyclables des déchets ont pourtant la double vertu de détourner des déchets de l'enfouissement et de substituer des ressources fossiles importées pour produire de l'énergie, sous forme de chaleur, d'électricité ou de gaz.

Les entreprises de recyclage, dont l'activité consiste à limiter autant que possible l'élimination des déchets sans valorisation, tentent encore aujourd'hui de stimuler une consommation qui reste timide en 2023. Les signaux des dernières années sont pourtant favorables, avec des enveloppes débloquées par l'ADEME pour aider le financement des installations consommatrices dans un contexte de tensions sur les marchés de l'énergie (600 M€, répartis sur 5 ans). Dans cette perspective de développement, la capacité de production théorique des entreprises a été augmentée, passant de 1,2 million de tonnes strictes à plus de 2,5 millions au cours de l'année 2023.

Pour autant, la consommation réelle ne suit pas cette tendance et progresse péniblement : au cours de l'année, les consommateurs ont reçu un total de 510 000 tonnes de CSR produits à partir des refus de tri et de recyclage collectés en France contre 480 000 tonnes l'an passé, une hausse de l'ordre de 6%.

La composition des CSR peut quant à elle évoluer ponctuellement, localement, au gré des besoins et des territoires, mais reste calibrée sur la recette imposée par l'arrêté de mai 2016. Cette normalisation de fait des CSR français est un atout non négligeable, permettant aux consommateurs de cumuler les fournisseurs sans pénaliser la performance des installations.

Les cimentiers français ont historiquement été les premiers à bénéficier de cette manne énergétique et des économies qu'elle permet : financières d'abord car moins chère que les combustibles fossiles, et environnementales ensuite car moins émettrice que les ressources fossiles jusque-là employées dans les fours. En 2023, ils ont consommé 280 000 tonnes de CSR, contre 240 000 au cours d'une année 2022 marquée par des arrêts de production de ciment en France. La morosité anticipée par les acteurs du secteur du bâtiment a également freiné un développement plus poussé, moins de constructions neuves impliquant moins de besoins en ciment et donc moins de consommation énergétique.

Les chaufferies collectives et les chaudières industrielles françaises ont sensiblement réhaussé leur consommation en faisant entrer 61 000 tonnes de CSR en 2023 (+59%), consacrant ainsi la pertinence des CSR pour ces débouchés nationaux : seulement 38 000 tonnes de CSR y avaient été expédiées en 2022, et 19 000 en 2021 !

L'export, qui est à la fois un marché porteur et une variable d'ajustement, est moins plébiscité et marque un retrait global de l'ordre de 17%.

ENJEUX 2024 : LES PROGRÈS RESTENT À VENIR

L'engouement espéré autour de la filière n'a pas eu lieu en 2023, faute d'alignement entre les besoins des producteurs et ceux des consommateurs des combustibles.

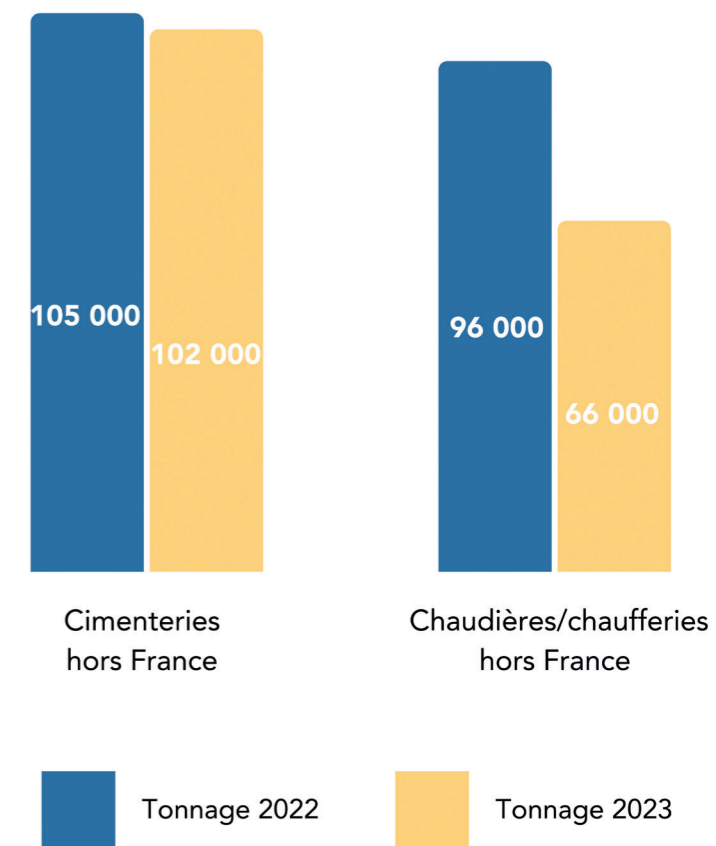
Nous, les premiers, avons dans notre ADN d'optimiser la valorisation des déchets selon une hiérarchie précise. Il en résulte un CSR dont la disponibilité augmente et le prix reste indexé sur les coûts de préparation.

Les seconds sont davantage attentifs à la composition et appellent d'abord les combustibles qui leur permettront de décarboner : le marché final est fortement demandeur en matériaux à impact réduit, appuyé par une réglementation qui impose aux grands émetteurs de réduire fortement leurs émissions d'ici quelques années pour rester en phase avec les objectifs posés par l'Accord de Paris.

En 2024, la Fédération a donc comme principale boussole de promouvoir l'ensemble des bénéfices des CSR (économiques, logistiques, géopolitiques et environnementaux) tout en cherchant à diversifier les débouchés à long terme afin de rééquilibrer le marché. Des pistes comme la pyrogazéification pour injection, la production d'hydrogène ou encore la production d'électricité restent à pleinement explorer avec les experts de ces différents secteurs.

En 2025, les démarrages et montées en puissance de filières REP sur des flux non dangereux appuieront encore sur la nécessité de disposer, en France, d'une véritable industrie des CSR intégrée aux besoins des territoires.

Exutoire



École Nationale du Recyclage et de la Ressource



L'EN2R, 1ÈRE ÉCOLE DÉDIÉE AU
SECTEUR DU RECYCLAGE



DES FORMATIONS
POUR DES MÉTIERS D'AVENIR



EN2.FR

RECYCLAGE RÉCUPÉRATION

Recyclage

Récupération

LA REVUE DES PROFESSIONNELS DU RECYCLAGE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS DEPUIS 1909

ABONNEZ-VOUS

OFFRE PREMIUM

LETTRE
QUOTIDIENNE +
MERCURIALES

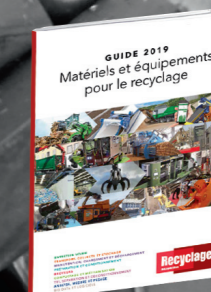
42 LETTRES
HEBDOMADAIRES

6 MAGAZINES

1 HORS-SÉRIE



Nouveau site Internet



Abonnement 1 an

à 505 € TTC

Plus simple, plus rapide, abonnez-vous en ligne : www.recyclage-recuperation.fr

MES COORDONNÉES

Nom Prénom

Société/Organisme

Adresse

Code postal Commune

Tél. E-mail

Je règle : 505 € TTC par

Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant Environnement

Carte bancaire n° _____

Date de validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Date et signature

Adresse de réception : Éditions Fitamant Environnement - 2 rue Félix Le Dantec - CS 62020 - 29018 Quimper cedex
Pour plus d'informations contactez-nous au 02 98 98 01 40 - contactabo@fitamant.fr

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant.

2023

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

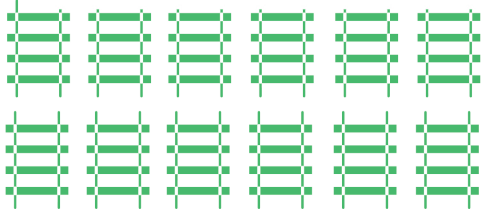
Les Indicateurs Environnementaux



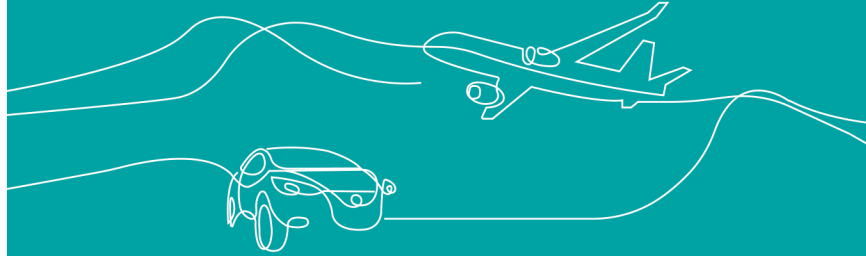
Le recyclage des ferrailles en France représente un volume de

11 136 000 t

soit 3,8 fois le poids des rails du réseau ferré français en 2022



23 Mt de CO₂ eq évitées grâce au recyclage



3,7% de l’empreinte carbone de la France

et équivalent aux émissions du transport aérien français en 2022 (données ADEME)



Le recyclage des déchets inertes collectés en France par les opérateurs gestionnaires de déchet représente

247



porte-avions Charles de Gaulle

